

Commission of Inquiry into Certain Allegations
Respecting Business and Financial Dealings
Between Karlheinz Schreiber and
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations
au sujet des transactions financières et
commerciales entre Karlheinz Schreiber et
le très honorable Brian Mulroney

Public Hearing

Audience publique

Commissioner

L'Honorable juge /
The Honourable Justice
Jeffrey James Oliphant

Commissaire

Held at:

Bytown Pavillion
Victoria Hall 111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
Monday, March 30, 2009

Tenue à :

pavillion Bytown
salle Victoria 111, promenade
Sussex
Ottawa (Ontario)

le lundi 30 mars 2009

APPEARANCES / COMPARUTIONS

M ^e Guy J. Pratte	Le très honorable Brian Mulroney
M ^e François Grondin	
M. Harvey W. Yaronsky, c.r.	
M. Jack Hughes	
M. A. Samuel Wakim, c.r.	
M ^e Kate Glover	
M ^e Richard Auger	M. Karlheinz Schreiber
M ^e Todd White	
M ^e Julianna Greenspan	
M ^e Paul B. Vickery	Avocat principal du Canada
M ^e Yannick Landry	
M ^e Philippe Lacasse	
M ^e Robert E. Houston, c.r.	M. Fred Doucet
M ^e Richard Wolson	Avocat de la Commission
M ^e Even Roitenberg	
M ^e Nancy Brooks	
M ^e Guiseppe Battista	
M ^e Martin Lapner	
M ^e Myriam Corbeil	
M ^e Sarah Wolson	
M ^e Peter Edgett	
M ^e Gilles Brisson	Greffier

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Hearing commences at 9:32 a.m. / L'audience débute à 9 h 32	1
Opening Statement by the Commission Soumissions d'ouverture	1
Sworn: The Honorable William McKnight Assermenté : L'honorable William McKnight	13
Examination by Mr. Roitenberg / interrogatoire par M ^e Roitenberg	13
Examination by Mr. Pratte / interrogatoire par M ^e Pratte	57
Examination by Mr. Auger / interrogatoire par M ^e Auger	60
Examination by Mr. Vickery / interrogatoire par M ^e Vickery	63
Examination by Commissioner Oliphant / interrogatoire par le commissaire Oliphant	64
Recess taken at 10:49 a.m. / Suspension à 10 h 49 Hearing resumes at 1:34 p.m. / Reprise à 13 h 34	71
Recess taken at 1:38 p.m. / Suspension à 13 h 38 Hearing resumes at 2:18 p.m. / Reprise à 14 h 18	76
Sworn: The Honorable Marc Lalonde Assermenté : L'honorable Marc Lalonde	77
Interrogatoire par Me Battista / Examination by Mr. Battista	77
Recess taken at 3:24 p.m. / Suspension à 15 h 24 Hearing resumes at 3:40 p.m. / Reprise à 15 h 40	136
Interrogatoire par M ^e Pratte / Examination by Mr. Pratte	144
Examination by M ^e Auger / interrogatoire par M ^e Auger	167
Interrogatoire par M ^e Decarie / Examination by Mr. Decarie	178
Hearing adjourns at 4:20 p.m. / L'audience est ajournée à 16 h 20	181

EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES

No.	Description	PAGE
P-1	Binder entitled "Documents in Support of the Hon. William McKnight's testimony" consisting of 12 tabs	16
P-2	Documents au soutien du témoignage de l'Hon. Marc Lalonde	68
P-3	Document concernant monsieur Mulroney	130

1 Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)

2 --- Upon commencing on Monday, March 30, 2009

3 at 9:32 a.m. / L'audience débute le lundi

4 30 mars 2009 à 9 h 32

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour
6 monsieur l'avocat principal.

7 GREFFIER : Please be seated.
8 Veuillez vous asseoir.

9 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Wolson...?
10 OPENING STATEMENT / SOUMISSIONS D'OUVERTURE

11 M^e WOLSON : Bonjour monsieur.

12 Ce matin, monsieur le commissaire, je
13 vais faire de brèves soumissions d'ouverture et nous
14 allons commencer à entendre des témoignages ce matin.

15 Monsieur le commissaire, nous sommes
16 ici aujourd'hui à la suite d'un décret en conseil sur
17 la tenue d'une enquête publique présidée par vous, à
18 titre de commissaire, pour enquêter et faire rapport
19 sur les 17 questions soulevées dans ledit décret. Les
20 questions ont trait à certaines transactions
21 commerciales et financières entre Karlheinz Schreiber
22 et le très honorable Brian Mulroney.

23 Le préambule du décret fait état de
24 certaines allégations concernant M. Mulroney alors
25 qu'il assumait la fonction de Premier ministre,

1 allégations qu'il reste à prouver, qui dépassent les
2 intérêts privés des parties et qui soulèvent des
3 questions sur l'intégrité d'une charge publique
4 importante de ce pays.

5 Cette enquête porte assurément sur
6 l'intégrité du gouvernement. Les 17 questions posées
7 sont celles recommandées par le professeur David
8 Johnston, dont les services à titre de conseiller
9 indépendant ont été retenus par le gouvernement. Le
10 professeur Johnston a mentionné que toute enquête
11 publique doit porter sur un point précis, point dont je
12 vais parler brièvement. Il ajoute que l'enquête devrait
13 porter sur des questions d'intérêt public légitime, la
14 question d'intérêt public étant en l'occurrence : le
15 respect des contraintes imposées aux titulaires de
16 charges publiques élevées et l'adéquation des
17 contraintes en vigueur.

18 Comme vous le savez, cette enquête a
19 été instituée le 12 juin 2008 et doit se terminer avec
20 le dépôt de votre rapport le 12 juin 2009.

21 Comme il s'agit d'une tâche
22 colossale, les avocats de la Commission ont fait preuve
23 de diligence depuis leur nomination. Leur travail
24 consistait notamment en l'examen de dizaines de
25 milliers de pages de documents afin d'en tirer les

1 documents pertinents à divulguer aux parties.
2 S'ajoutent à cela des documents provenant d'autres
3 parties, des entrevues avec des témoins, des recherches
4 sur plusieurs sujets, tout cela dans le but d'atteindre
5 le degré de préparation requis pour commencer cette
6 enquête publique.

7 Malheureusement, il y a eu certains
8 délais inévitables, notamment avec un système
9 automatisé de gestion des documents autorisé par le
10 décret. Il en a résulté un délai dès le début, c'est-à-
11 dire du 9 février, qui devait être la date de début,
12 jusqu'à aujourd'hui.

13 Un décret a été prononcé réclamant
14 maintenant votre rapport pour le 31 décembre de cette
15 année.

16 J'ai déjà parlé de vos avocats,
17 permettez-moi de les présenter.

18 Mon nom est Richard Wolson et je suis
19 l'avocat principal de la Commission. Les autres
20 avocats de la Commission sont Nancy Brooks, Evan
21 Roitenberg et Giuseppe Battista. Nos assistants sont
22 Myriam Corbeil, Sarah Wolson, Peter Edgett et Martin
23 Lapner.

24 Un mot sur le rôle d'avocat de la
25 Commission.

1 On dit que les avocats de la
2 Commission agissent comme l'alter ego du commissaire.
3 Ils doivent être impartiaux et équilibrés dans leur
4 enquête et dans la conduite des interrogatoires, ce que
5 nous ferons avec rigueur. Notre but est de veiller à ce
6 que vous entendiez tous les faits pertinents sans
7 qu'ils soient embellis par le point de vue de quiconque
8 aurait un intérêt dans un résultat particulier.

9 Si l'on insiste sur le devoir
10 d'impartialité des avocats de la Commission, il importe
11 néanmoins qu'ils fassent toute la lumière sur les
12 événements.

13 À titre d'avocats de votre
14 Commission, nous devons trouver le juste équilibre
15 entre impartialité et fermeté. Bien qu'il s'agisse
16 d'une tâche difficile, elle est absolument nécessaire
17 au succès de cette enquête publique. Notre rôle
18 consiste à présenter une preuve et à examiner en
19 profondeur toutes les questions pertinentes.

20 À cet égard, les règles sur
21 lesquelles se sont entendus les avocats permettent le
22 contre-interrogatoire d'un témoin par l'avocat de la
23 Commission. Ce n'est pas, monsieur le commissaire, dans
24 le but de prendre partie ou de souligner un parti-pris,
25 pas du tout, mais pour vérifier la crédibilité d'un

1 témoin et pour connaître la vérité. Ce sera notre but
2 quand nous interrogerons les témoins.

3 Comme on l'a déjà répété, une enquête
4 publique n'est pas un procès. Cette enquête publique se
5 penche sur les questions et les événements qui font
6 l'objet du mandat. Les conclusions de la Commission et
7 de votre rapport n'auront aucune conséquence juridique.
8 Cela dit, nous, à titre d'avocats de votre Commission,
9 sommes cependant bien au fait que vos conclusions
10 pourraient avoir des répercussions négatives sur la
11 réputation de la partie concernée.

12 Il est très important, monsieur le
13 commissaire, que nous nous acquittions de notre tâche
14 dans un esprit d'équité. En bout de ligne, nous devons
15 agir au mieux de nos capacités, en espérant pouvoir
16 dire que l'enquête a été menée avec objectivité et
17 justice, et qu'elle a été fondée sur des principes.

18 Comme vous l'avez mentionné, cette
19 enquête est divisée en deux parties.

20 Dans la première partie nous
21 entendrons la majorité des témoignages, ce qui
22 constitue le volet de l'enquête axé sur la recherche
23 des faits. Cet exercice vise à vous présenter les
24 preuves qui vous permettront de répondre aux questions
25 soulevées dans votre mandat.

1 La deuxième partie sera consacrée aux
2 politiques et aux processus, ainsi qu'aux
3 recommandations que vous souhaiteriez faire.

4 Quatre parties ont droit de
5 comparaître devant cette Commission. Le procureur
6 général du Canada est représenté par M^e Paul Vickery,
7 avocat principal, et ses assistants Yannick Landry et
8 Philippe Lacasse.

9 Le très honorable Brian Mulroney est
10 représenté par mon ami Guy Pratte et mon ami Harvey
11 Yarosky, et leurs assistants Sam Wakim, François
12 Grondin, Jack Hughes et Kate Glover.

13 Karlheinz Schreiber est représenté
14 par Edward Greenspan et M^e Richard Auger à titre
15 d'avocat principal, et leurs assistants Vanessa
16 Christie, Todd White et Juliana Greenspan. Todd White
17 et Juliana Greenspan se joignent à nous pour la
18 première fois ce matin.

19 M. Fred Doucet est représenté par
20 Robert Houston.

21 En fait, nous avons la chance de
22 pouvoir compter sur des avocats qui sont des chefs de
23 file dans leurs barreaux respectifs. Ils sont de la
24 plus haute intégrité et je suis heureux de souligner la
25 coopération exemplaire dont ils ont fait preuve dans

1 des circonstances difficiles.

2 Je sais aussi que ces avocats ont
3 travaillé avec diligence. De bons avocats comme eux,
4 toujours bien préparés et soucieux des intérêts de
5 leurs clients, ne peuvent qu'ajouter au succès de cette
6 importante commission.

7 Le 2 octobre, dans votre soumission
8 d'ouverture, vous avez énoncé le but de cette enquête
9 publique en précisant qu'elle porterait principalement
10 sur les transactions financières et commerciales entre
11 M. Schreiber et M. Mulroney en ce qui a trait au projet
12 Bear Head et aux paiements faits par M. Schreiber à
13 M. Mulroney en 1993 et 1994.

14 Pour nous situer, disons que le
15 projet Bear Head était mis de l'avant par la société
16 européenne Thyssen Industries. Karlheinz Schreiber
17 était le président de la filiale canadienne Bear Head
18 Industries Inc.

19 La société Thyssen planifiait de
20 s'installer au Canada avec l'aide de M. Schreiber. Son
21 projet consistait à établir une usine de fabrication
22 dans la péninsule de Bear Head au Cap-Breton, en
23 Nouvelle-Écosse. L'usine devait produire des blindés
24 légers et créer des emplois dans la région.

25 Une entente de principe a été signée

1 le 27 septembre 1988 entre le gouvernement du Canada,
2 représenté par trois ministres, dont deux sont
3 aujourd'hui décédés; le troisième viendra témoigner
4 devant cette Commission. Cette entente de principe a
5 été signée par le président Schreiber au nom de Bear
6 Head Industries.

7 Pour le déroulement de l'exposé des
8 faits dans le cadre de cette enquête publique, il sera
9 nécessaire que vous entendiez des témoignages ayant
10 trait à l'entente de principe et à l'évolution des
11 circonstances qui ont mené à des propositions de faire
12 passer le projet de la Nouvelle-Écosse au Québec, du
13 moins en termes de promotion du projet, car, comme vous
14 le verrez en dernière analyse, le projet Bear Head ne
15 s'est jamais concrétisé.

16 Comme nous l'avons déjà souligné,
17 l'enquête concerne principalement les transactions
18 financières et commerciales entre M. Schreiber et
19 M. Mulroney eu égard au projet Bear Head.

20 On entendra des témoignages sur une
21 rencontre entre les deux hommes au lac Mousseau alors
22 que M. Mulroney était toujours Premier ministre.
23 D'autres rencontres ont eu lieu, notamment en août et
24 en décembre 1993, ainsi qu'en décembre 1994, rencontres
25 au cours desquelles M. Schreiber a fait des paiements

1 en argent comptant à M. Mulronev. Ces paiements sont un
2 aspect important de l'enquête menée par cette
3 Commission.

4 Je souhaite dire quelques mots sur la
5 présentation des témoignages.

6 La Commission devrait entendre
7 quelque 26 ou 27 témoins afin de bien établir la
8 preuve. Les avocats de la Commission ont préparé des
9 recueils de documents qui pourraient être examinés par
10 eux-mêmes et par les avocats des personnes appelées à
11 témoigner. Ces documents seront versés comme éléments
12 de preuve pour aider les parties dans leur examen. Tous
13 les documents ne feront sans doute pas l'objet d'un
14 examen particulier, mais les recueils seront néanmoins
15 versés comme élément de preuve dont vous pourrez
16 prendre connaissance en bout de ligne.

17 Comme vous le savez, cette affaire a
18 suscité beaucoup d'intérêt. Le Comité permanent de
19 l'accès à l'information, de la protection des
20 renseignements personnels et de l'éthique a tenu des
21 audiences en 2007 et au début de 2008. Malheureusement,
22 le privilège parlementaire nous empêche d'utiliser les
23 transcriptions de ces audiences, même si elles ont été
24 rendues publiques et diffusées.

25 Nous avons demandé officiellement au

1 Parlement de renoncer à ce privilège et de permettre
2 l'utilisation des transcriptions. Notre demande a été
3 rejetée et le privilège parlementaire a été maintenu.

4 En ce qui a trait à l'appel des
5 témoins, permettez-moi de souligner que l'établissement
6 d'un calendrier de comparution est une tâche pour le
7 moins ardue. Nous ne pouvons connaître à l'avance la
8 durée de chaque témoignage et nous pouvons
9 difficilement demander au témoin suivant de rester ici
10 en attendant que son tour vienne.

11 Je tiens à le souligner, car je suis
12 certain que parfois nous n'aurons plus de témoins à
13 faire entendre et nous finirons tôt, alors qu'à
14 d'autres moments, certains témoignages pourraient se
15 prolonger et empiéter sur l'horaire de la journée
16 suivante. Nous ferons de notre mieux pour que tout se
17 déroule rondement.

18 Je sais que vous souhaitez commencer
19 cette enquête publique et utiliser à bon escient et
20 sans délai le temps dont nous disposons.

21 Nous entendrons quatre témoins
22 aujourd'hui et demain, et même si nous commencerons
23 normalement à 14 h les autres jours, nous proposons de
24 commencer à 13 h 30 pour ces deux premières journées.
25 Cela dans le but de veiller à ce que les témoins que

1 nous entendrons pendant ces deux journées aient le
2 temps d'aller au bout de leur témoignage d'ici la fin
3 de la journée de demain.

4 Après avoir entendu ces quatre
5 témoins, nous reprendrons les audiences le 14 avril,
6 comme vous l'avez décidé il y a quelques jours, et à ce
7 moment-là j'appellerai Karlheinz Schreiber à témoigner.
8 Son témoignage, auquel je vais participer, devrait
9 prendre quelques jours.

10 Pour conclure, j'inviterais mon
11 collègue, M^e Evan Roitenberg à appeler le premier
12 témoin, l'honorable Bill McKnight.

13 Cet après-midi, l'honorable Marc
14 Lalonde sera appelé à témoigner par mon collègue
15 Giuseppe Battista qui dirigera l'interrogatoire pour la
16 Commission.

17 Le témoignage de M. Lalonde est un
18 peu décalé par rapport à l'ordre séquentiel, cela afin
19 d'accommoder son emploi du temps.

20 Demain nous entendrons deux témoins,
21 M^{me} Beth Moores en matinée et en après-midi, M. Derek
22 Burney, ancien chef de Cabinet de M. Mulroney.

23 Cela dit, monsieur le commissaire,
24 après tous ces mois, nous voici rendus au 30 mars 2009
25 et la Commission est enfin prête à entendre son premier

1 la belle ville de Saskatoon pour venir témoigner ce
2 matin.

3 Monsieur, si je ne m'abuse, vous avez
4 été élu député pour la première fois en 1979.

5 Est-ce exact?

6 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
7 exact.

8 M^e ROITENBERG : Et avant cela,
9 pourriez-vous résumer vos antécédents à l'intention de
10 monsieur le commissaire?

11 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pendant
12 plusieurs années avant mon élection à la Chambre des
13 communes, j'ai été actif dans les milieux de
14 l'agriculture et des affaires.

15 M^e ROITENBERG : Et, si ma mémoire est
16 bonne, vous êtes devenu membre du Cabinet en 1984 dans
17 le premier gouvernement Mulroney.

18 Est-ce exact?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est bien
20 cela. Assermenté au Conseil privé le 17 septembre 1984.

21 M^e ROITENBERG : Et, corrigez-moi si je
22 me trompe, vous avez été responsable d'un certain
23 nombre de portefeuilles, avant de devenir ministre de
24 la Défense en janvier 1989.

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est

1 exact.

2 M^e ROITENBERG : Vous avez dirigé ce
3 ministère jusqu'en avril 1991?

4 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Exact.

5 M^e ROITENBERG : Si possible,
6 j'aimerais que vous remontiez jusqu'en janvier 1989, ou
7 peu de temps après cette date, et que vous disiez à la
8 Commission à quel moment vous avez pour la première
9 fois entendu parler de ce que l'on appelle communément
10 le projet Bear Head.

11 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je crois en
12 avoir entendu parler pour la première fois quand
13 j'étais responsable de la Diversification de l'économie
14 de l'Ouest. Ce projet n'était pas tellement convoité
15 par notre ministère.

16 Ensuite, si je me rappelle bien, j'ai
17 été concerné par ce projet à titre de ministre de la
18 Défense, j'étais directement impliqué dans le projet
19 Bear Head et dans les discussions l'entourant.

20 M^e ROITENBERG : Ce serait donc peu de
21 temps après être devenu ministre de la Défense que vous
22 avez reçu vos premiers renseignements officiels sur le
23 projet Bear Head?

24 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est bien
25 cela.

1 M^e ROITENBERG : Maintenant,
2 connaissiez-vous M. Karlheinz Schreiber avant d'être
3 concerné ou d'entendre parler du projet?

4 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne peux
5 pas dire que je connaissais M. Schreiber. J'avais
6 entendu parler de M. Schreiber.

7 M^e ROITENBERG : Je présume que
8 plusieurs noms seront mentionnés pendant cet
9 interrogatoire.

10 Je vous demanderais maintenant si
11 vous aviez déjà entendu parler d'un certain
12 Frank Moores?

13 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

14 M^e ROITENBERG : Et comment aviez-vous
15 entendu parler de M. Moores?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Eh bien,
17 d'abord par filiation politique. Il se trouve que nous
18 étions membres du même parti.

19 Ensuite, quand je suis devenu
20 ministre et que M. Moores agissait à titre de
21 conseiller privé au sein du gouvernement.

22 GCI, je crois, était le nom de sa
23 société.

24 M^e ROITENBERG : Government Consultants
25 International.

1 Fred Doucet et Gerry Doucet,
2 connaissiez-vous ces deux personnes?

3 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

4 M^e ROITENBERG : À quel titre?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pour ce qui
6 est de Fred Doucet, à titre de chef de Cabinet du
7 Premier ministre, alors que je conseillais le Premier
8 ministre et que j'agissais à partir de son bureau à
9 l'époque où le Premier ministre était chef de
10 l'Opposition avant de former le gouvernement en 1984.
11 Puis j'ai bien sûr entendu parler de M. Doucet alors
12 qu'il était chef de Cabinet.

13 J'ai entendu parler de Gerry Doucet
14 beaucoup plus tard quand j'étais -- je crois quand
15 j'étais ministre de la Défense.

16 M^e ROITENBERG : Maintenant, mis à part
17 les séances d'information au sein du gouvernement, vous
18 rappelez-vous la première fois où l'on vous a approché
19 en dehors de votre Ministère au sujet du projet Bear
20 Head?

21 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne me
22 rappelle ni la date, ni l'année, mais je sais que
23 c'était peu de temps après mon entrée en fonction au
24 poste de ministre de la Défense, alors ce pourrait bien
25 être en 1989, mais j'ignore la date exacte.

1 M^e ROITENBERG : Très bien.

2 Monsieur le commissaire, si cela peut
3 vous être utile, je demanderais que soit maintenant
4 déposé un recueil de documents au soutien du témoignage
5 de M. McKnight. Je demanderais qu'il porte la mention
6 Pièce P-1, « P » comme dans « public ».

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Avant
8 d'inscrire la mention, dois-je conclure que cette pièce
9 est déposée avec l'accord de toutes les parties?

10 Maître Pratte...?

11 M^e PRATTE : Oui.

12 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

13 Maître Vickery...?

14 M^e VICKERY : Oui.

15 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
16 Houston...?

17 M^e HOUSTON : Oui.

18 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître

19 Auger...?

20 M^e AUGER : Oui.

21 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

22 Il y a un recueil de documents au
23 soutien du témoignage de l'honorable M. McKnight. Ce
24 recueil de documents sera reçu comme la pièce P-1.

25 PIÈCE P-1 : Recueil de documents

1 intitulé « Documents au soutien
2 du témoignage de l'honorable
3 William McKnight » comptant
4 12 onglets

5 M^e ROITENBERG : Merci, monsieur le
6 commissaire.

7 M. McKnight, si vous allez à
8 l'onglet 2 de la pièce P-1, dans le recueil de
9 documents qui est devant vous, vous trouverez une
10 lettre qui vous est adressée et qui porte l'en-tête de
11 GCI, Government Consultants International, et sur
12 laquelle figure une note manuscrite au stylo par Frank
13 Moores.

14 Voyez-vous cette lettre?

15 L'HON. WILLIAM MCKNIGHT : Oui, je la
16 vois.

17 M^e ROITENBERG : Cette lettre est datée
18 du 9 mai 1989.

19 L'HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est
20 exact.

21 M^e ROITENBERG : Maintenant, je dois
22 vous demander, vous avez eu la possibilité de vous
23 familiariser avec le contenu de ce recueil de documents
24 qui vous a été acheminé vers la fin de la semaine
25 dernière.

1 Est-ce exact?

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
3 exact.

4 M^e ROITENBERG : Et vous avez eu la
5 possibilité de vous familiariser avec cette lettre?

6 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

7 M^e ROITENBERG : Cela vous aide-t-il à
8 vous rappeler, à tout le moins, avoir été informé du
9 projet Bear Head par M. Moores au début de mai 1989?

10 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, en
11 effet.

12 M^e ROITENBERG : Maintenant, si l'on
13 tient compte du contenu de ce document, est-il juste de
14 conclure qu'il s'agit d'une lettre d'appui au projet
15 Bear Head?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je crois
17 que l'on pourrait le supposer.

18 M^e ROITENBERG : À titre de ministre de
19 la Défense, et en fait, à titre de député, avez-vous eu
20 l'occasion de traiter avec des lobbyistes?

21 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

22 M^e ROITENBERG : Selon vous, quel est
23 le rôle d'un lobbyiste?

24 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : D'abord,
25 ils devaient avoir l'appui d'un client, puis ils

1 devaient essayer, au mieux de leurs capacités, de
2 présenter leur cause ou les souhaits de leur client le
3 plus efficacement possible pour réussir dans leurs
4 démarches.

5 M^e ROITENBERG : Décririez-vous la
6 lettre qui est devant vous à l'onglet 2 comme une
7 lettre de lobbying?

8 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je la
9 décrirais ainsi.

10 J'ajouterais que, dans le contexte de
11 cette lettre, il faut savoir qu'un budget avait été
12 déposé avant la rédaction de cette lettre et que ce
13 budget prévoyait des restrictions et une réévaluation
14 des priorités du gouvernement afin de satisfaire aux
15 exigences du budget de 1989.

16 M^e ROITENBERG : Maintenant, avant
17 votre entrée en fonction au poste de ministre de la
18 Défense, des représentants du gouvernement du Canada et
19 des représentants de Bear Head ou Thyssen International
20 avaient signé en septembre 1988 un document appelé une
21 entente de principe.

22 Est-ce exact?

23 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
24 exact.

25 M^e ROITENBERG : Vous n'avez pas

1 participé à la préparation de ce document et vous ne
2 l'avez pas signé.

3 Est-ce exact?

4 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Exact dans
5 les deux cas.

6 M^e ROITENBERG : Mais vous connaissiez
7 son existence?

8 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : J'ai connu
9 son existence seulement quand je suis entré en fonction
10 comme ministre de la Défense.

11 M^e ROITENBERG : Et le budget dont vous
12 venez de parler aurait eu des répercussions sur la
13 façon dont les concepts et les projets abordés dans
14 cette entente de principe se seraient ou non réalisés.

15 Est-il juste de le croire?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
17 exact.

18 M^e ROITENBERG : Et dans cette veine la
19 lettre qui nous intéresse proposerait le projet Bear
20 Head et une autre rencontre, et suggérerait d'en faire
21 une priorité de votre Ministère.

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
23 exact.

24 M^e ROITENBERG : Maintenant, au
25 troisième paragraphe de la page 1 de cette lettre, on

1 peut lire :

2 « Il serait malhonnête de ma
3 part de ne pas vous confier mon
4 pressentiment que ce projet, qui
5 jouit de l'appui du Premier
6 ministre, du vice-premier-
7 ministre, d'Elmer, de Lowell, de
8 Lucien et de l'APECA, s'en ira à
9 vau-l'eau si rien n'est fait
10 bientôt... » [Traduction du texte
11 lu]

12 Vous voyez où c'est écrit?

13 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, je
14 vois.

15 M^e ROITENBERG : « ... invoquant, si vous
16 le permettez, l'appui du Premier ministre pour vous
17 inciter à en faire une priorité dans votre programme. »
18 [Traduction du texte lu]

19 Est-ce juste?

20 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
21 juste.

22 M^e ROITENBERG : Maintenant, vous
23 a-t-on déjà informé directement, ou a-t-on déjà partagé
24 avec vous et les membres de votre cabinet de
25 l'information sur la façon de traiter une démarche

1 d'une personne qui invoquerait le nom du Premier
2 ministre pour appuyer un projet?

3 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui,
4 j'étais informé.

5 Je ne sais pas si c'était le Cabinet
6 ou un comité du Cabinet, mais le Premier ministre,
7 M. Mulroney, avait mentionné que si nous avons des
8 inquiétudes au sujet de personnes qui invoqueraient son
9 nom pour faire avancer leurs propres causes, nous
10 devons dire à ces personnes de communiquer avec le
11 Premier ministre et que c'est lui qui communiquerait
12 avec le ministre. En fait, je crois que c'est ce que
13 tout le monde avait compris.

14 Les gens invoquent le nom du Premier
15 ministre et d'autres membres du Cabinet pour faire
16 avancer leurs propres causes et je travaillais en me
17 disant que je ferais ce que le Premier ministre allait
18 me demander, mais il fallait d'abord qu'il me le
19 demande. Je ne prêtais pas foi aux représentations
20 selon lesquelles il souhaitait tel ou tel dénouement à
21 titre de Premier ministre.

22 M^e ROITENBERG : C'est donc maintenant
23 le bon moment pour vous demander si le Premier ministre
24 vous a jamais mentionné qu'il était favorable à ce
25 projet en particulier.

1 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas à ce
2 projet en particulier ni à aucun moment a-t-il laissé
3 entendre que j'agissais de façon inappropriée à titre
4 de ministre de la Défense.

5 M^e ROITENBERG : Maintenant, cette
6 lettre vous presse de rencontrer M. Schreiber au nom
7 de Bear Head Industries et un certain général Withers,
8 qui devait vous fournir certains renseignements
9 généraux sur le projet, et ça se termine ainsi :

10 « Puis-je aller de l'avant et
11 prendre rendez-vous avec votre
12 secrétaire? » [Traduction du
13 texte lu]

14 C'est ainsi que la lettre se termine.
15 Vous souvenez-vous d'avoir rencontré
16 des représentants de la société et, dans l'affirmative,
17 combien de temps après?

18 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne me
19 rappelle pas combien de temps après, mais j'ai
20 rencontré des représentants de la société après que
21 cette lettre fut écrite.

22 M^e ROITENBERG : À l'onglet numéro 3 du
23 recueil de documents que vous avez sous les yeux se
24 trouve un extrait d'un agenda appartenant à
25 M. Schreiber.

1 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Excusez-
2 moi, mais il n'y a rien à l'onglet 3.

3 M^e ROITENBERG : Laissez-moi voir.

4 --- Pause

5 M^e ROITENBERG : Quelqu'un s'en vient
6 pour vous aider.

7 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Merci.

8 M^e ROITENBERG : Vous remarquerez les
9 notes « B McK » « E McK » inscrites à la ligne de
10 8 heures du 17 mai 1989.

11 Les voyez-vous?

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je les
13 vois.

14 M^e ROITENBERG : Cela pourrait laisser
15 croire à une rencontre prévue avec Bill McKnight et
16 Elmer MacKay, si l'on subsume les noms des acteurs de
17 cette pièce.

18 Pouvez-vous concevoir cela?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je le
20 conçois.

21 M^e ROITENBERG : Vous rappelez-vous ou
22 cela vous aide-t-il à vous rappeler la date et si une
23 rencontre a eu lieu à ce moment-là?

24 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Cela m'aide
25 -- et je ne conteste pas les détails de la date.

1 Cela m'aide aussi à me rappeler du
2 moment où j'aurais pu rencontrer M. MacKay, ainsi que
3 M. Moores et une autre personne, mais c'est ce en quoi
4 cela peut m'aider.

5 M^e ROITENBERG : Certainement.

6 Cela vous aide-t-il à vous rappeler
7 si M. Schreiber était présent à une telle rencontre
8 avec vous?

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je me
10 rappelle avoir rencontré M. Schreiber à une ou deux
11 occasions pour discuter particulièrement du projet, du
12 projet Bear Head. Je ne sais pas si c'était une
13 occasion où j'ai rencontré M. Schreiber en tant que
14 membre du groupe.

15 M^e ROITENBERG : Je comprends que ce
16 dont nous parlons remonte à une vingtaine d'années et
17 que la mémoire s'estompe avec le temps.

18 Vous rappelez-vous ou pouvez-vous
19 estimer le nombre de fois où vous avez rencontré
20 M. Schreiber pour parler du projet Bear Head?

21 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je me
22 rappelle deux ou trois rencontres officielles
23 auxquelles j'ai participé pour discuter du projet Bear
24 Head avec des représentants de Thyssen ou de Bear Head.
25 Dans mon souvenir, l'identité des participants est un

1 peu floue par moments, mais j'ai effectivement
2 rencontré M. Schreiber et j'ai effectivement rencontré
3 des représentants de GCI à deux ou trois occasions de
4 façon officielle.

5 M^e ROITENBERG : À l'onglet 4 du
6 recueil de documents se trouve une lettre datée du
7 19 juillet 1989 et il semble que cette lettre ait été
8 signée par un certain Greg Alford pour Jürgen Massmann
9 qui était alors président de Bear Head Industries.

10 Reconnaissez-vous cette lettre,
11 monsieur?

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, je la
13 reconnais.

14 M^e ROITENBERG : Cette lettre semble
15 exprimer une inquiétude au sujet de certaines
16 discussions qui auraient eu des échos chez Bear Head
17 Industries et selon lesquelles le gouvernement
18 envisageait d'octroyer un contrat exclusif pour les
19 blindés légers à une société autre que Bear Head
20 Industries.

21 Est-ce juste?

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
23 juste.

24 M^e ROITENBERG : Et cette lettre semble
25 proposer une solution de rechange, notamment une baisse

1 de prix par rapport à la proposition initiale de Bear
2 Head Industries.

3 Est-ce exact?

4 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
5 exact.

6 M^e ROITENBERG : Vous avez répondu à
7 cette lettre le 21 septembre 1989. Ce document se
8 trouve à l'onglet 5 du recueil de documents.

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Merci.

10 M^e ROITENBERG : Dans votre lettre,
11 vous confirmez qu'en fait un contrat pour des blindés
12 légers destinés à la Réserve a été octroyé à General
13 Motors du Canada, et, en partie à la société FMC
14 Corporation de Californie.

15 Est-ce exact?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
17 exact.

18 M^e ROITENBERG : Je présume donc que
19 cela aurait été contraire aux souhaits exprimés par
20 Bear Head Industries, si vous me permettez cet
21 euphémisme.

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
23 exact, mais permettez-moi de souligner, maître
24 Roitenberg, que dans le Livre blanc présenté au Canada
25 et au gouvernement au nom du ministère de la Défense,

1 on envisageait plus d'un contrat. Ceci est une partie
2 de ce Livre blanc qui a survécu aux discussions
3 entourant le budget de 1989 -- avril 1989.

4 M^e ROITENBERG : Si vous permettez, les
5 contrats auraient été, premièrement, un contrat pour
6 équiper la Réserve, et, deuxièmement, un contrat pour
7 les forces terrestres en général.

8 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est bien
9 cela.

10 M^e ROITENBERG : Et si je ne m'abuse -
11 - et corrigez-moi si je me trompe -- le désir de faire
12 quelque chose pour la Réserve était le plus pressant
13 vers 1988-1989.

14 Est-ce une affirmation juste?

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'était
16 plus que pressant, et ça convenait mieux dans le
17 contexte budgétaire, car nous étions à restructurer le
18 budget et à examiner les besoins de la force terrestre.

19 M^e ROITENBERG : La lettre que nous
20 venons d'examiner, celle qui figure sous l'onglet 4,
21 venant de M. Massmann, au nom de Bear Head Industries,
22 proposait d'équiper la force terrestre générale et de
23 prendre l'équipement utilisé par celle-ci et le
24 transférer à la Réserve. Votre Ministère avait jugé que
25 ce n'était pas une solution bien avisée.

1 Est-ce une affirmation juste?

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Cela ne
3 correspondait pas aux besoins précisés par les
4 professionnels de la Défense.

5 L'une des raisons était que
6 l'utilisation de l'équipement déjà utilisé par la force
7 terrestre, et le fait de le transférer à la Réserve,
8 n'aurait pas aidé la force terrestre à se rééquiper
9 selon ses besoins.

10 M^e ROITENBERG : Permettez-moi de vous
11 interrompre un moment. Au début de votre témoignage
12 vous avez mentionné vos antécédents en agriculture et
13 en affaires. Aviez-vous une quelconque expérience
14 militaire?

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non,
16 aucune. En fait, cela fait probablement trente ans que
17 le ministre de la Défense n'a aucune expérience comme
18 dirigeant militaire ou autre engagement chez les
19 militaires.

20 M^e ROITENBERG : Comment alors pouviez-
21 vous, à titre de ministre de la Défense, participer à
22 la prise de décisions ou prendre des décisions
23 concernant le personnel et l'équipement militaires sans
24 avoir aucune expérience en ce domaine?

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Comme les

1 autres ministres ont fait par le passé : en s'engageant
2 dans la gestion d'un ministère du gouvernement, on
3 s'appuie sur les conseils des professionnels en place.
4 C'est essentiellement un travail de gestionnaire, de
5 décideur et de politicien.

6 Et le fait de connaître du succès en
7 campagne électorale et de se faire élire comme
8 politicien ne fait pas de vous un expert dans tous les
9 domaines.

10 M^e ROITENBERG : Vous comptiez donc
11 beaucoup sur votre personnel.

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Beaucoup,
13 oui, sur les professionnels du Ministère et du
14 gouvernement.

15 M^e ROITENBERG : Donc, si je puis
16 dire -- et je suis certain de simplifier exagérément
17 les choses, mais si je peux m'exprimer ainsi, il existe
18 un certain nombre de préoccupations élémentaires dans
19 ce portefeuille. Certaines concernent le maintien de la
20 force militaire, d'autres concernent les contraintes
21 budgétaires et d'autres encore concernent les
22 répercussions de toute décision sur le plan politique.

23 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Ce n'est
24 pas une simplification exagérée, c'est exactement le
25 portrait de la situation.

1 M^e ROITENBERG : À ce moment, en
2 septembre 1989, lorsque vous avez répondu à la lettre
3 de Bear Head, aviez-vous eu une conversation avec le
4 Premier ministre Mulroney à propos du projet Bear Head?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non, je
6 n'avais eu aucune conversation avec le Premier ministre
7 à propos du projet Bear Head.

8 M^e ROITENBERG : Aviez-vous reçu des
9 directives ou des instructions de la part du Premier
10 ministre Mulroney par l'entremise d'une autre source?

11 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas d'une
12 source qui était crédible, selon moi. Nous avons reçu
13 une lettre de M. Moores, qui suggérait que le Premier
14 ministre appuyait le projet.

15 Je n'ai reçu aucune directive
16 provenant d'une personne qui, selon moi, représentait
17 le Premier ministre. À ma connaissance, le Premier
18 ministre me permettait de remplir mon rôle et de faire
19 mon travail, tout comme il le faisait pour sept
20 portefeuilles différents.

21 M^e ROITENBERG : Si je peux me
22 permettre, afin d'éclaircir quelque peu la question des
23 personnes qui pourraient avoir parlé au nom du Premier
24 ministre, vous faites référence à un cadre supérieur
25 soit du Cabinet du Premier ministre, soit du Bureau du

1 Conseil privé, n'est-ce pas?

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
3 exact. En 10 ans, les personnes occupent différents
4 postes au gouvernement, et il me faudrait des noms
5 précis pour tenter de me rappeler qui pourrait m'avoir
6 parlé, mais je me souviens d'une conversation avec un
7 certain Doucet - je ne sais pas si c'était Fred Doucet
8 ou Gerald Doucet - qui promouvait le projet Bear Head.

9 Je crois que c'était Gerald Doucet.

10 M^e ROITENBERG : Serait-ce juste de
11 dire qu'il y avait de bonnes raisons d'appuyer un
12 projet comme celui de Bear Head, ou plutôt le projet
13 Bear Head lui-même, et qu'il y avait de bonnes raisons
14 de s'y opposer?

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est une
16 hypothèse exacte. Tout projet qui entraîne une
17 activité économique et qui stimule l'économie mérite
18 d'être examiné et appuyé.

19 Le problème avec le projet Bear Head,
20 tel qu'il était présenté, c'est qu'il provoquait un
21 conflit avec General Motors Diesel à London, en
22 Ontario, qui fournissait les véhicules militaires aux
23 Forces canadiennes à l'époque. Les militaires étaient
24 raisonnablement contents du produit qu'ils avaient reçu
25 et qu'ils envisageaient de recevoir, et il aurait été

1 difficile de maintenir deux entreprises, ou deux
2 entreprises fournissant des véhicules à la force
3 terrestre étant donné les contraintes budgétaires de
4 l'époque.

5 M^e ROITENBERG : Serait-il également
6 juste de supposer que des questions politiques pesaient
7 dans la balance relativement aux politiques régionales
8 et aux questions de développement régional?

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT :
10 Certainement, et il n'est pas inhabituel qu'il y ait
11 des points de vue opposés au sein du gouvernement du
12 Canada.

13 Les membres du caucus de l'Atlantique
14 et le leadership politique du Canada atlantique
15 désiraient ardemment qu'il y ait de l'activité
16 économique dans cette région, et voulaient vraiment que
17 ce soit dans la région du Cap-Breton, où le taux de
18 chômage était très élevé à l'époque, tandis que nous,
19 en tant que gouvernement, tentions de favoriser le
20 développement régional, pas seulement dans la région du
21 Canada atlantique, mais aussi dans l'Ouest du Canada et
22 dans le Nord de l'Ontario, grâce aux agences de
23 développement économique qui avaient été annoncées à
24 cette époque.

25 Il y avait aussi, bien sûr, le désir

1 des députés ontariens de conserver une présence
2 économique dans leur région.

3 Et, en fait, les députés du caucus de
4 l'Ouest ont toujours voulu avoir de l'activité
5 économique dans la région qu'ils représentaient.

6 Donc, ce n'est pas inhabituel, et je
7 suis sûr que cela continue encore aujourd'hui.

8 M^e ROITENBERG : À l'onglet 6 de ce
9 cahier de documents, on trouve une lettre que vous avez
10 écrite -- ou du moins, que vous avez signée -- datée du
11 25 janvier 1990, à l'attention de M. Schreiber.

12 Avez-vous eu l'occasion d'examiner
13 cette lettre?

14 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

15 M^e ROITENBERG : Comment
16 décririez-vous cette lettre?

17 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je dirais
18 qu'elle avait pour but de rassurer un collègue du
19 cabinet et une région du Canada.

20 Je n'ai rien vu d'inhabituel, quand
21 j'ai examiné cette lettre, en ce qui concerne les
22 pratiques de développement industriel ou
23 d'approvisionnement du gouvernement du Canada.

24 Comme vous le savez probablement, la
25 plupart des ministères responsables ne s'occupent pas

1 eux-mêmes de l'approvisionnement. C'était
2 l'Approvisionnement et les Services, à cette époque,
3 qui s'occupait de l'approvisionnement. Le cabinet
4 prenait les décisions et les ministères les mettaient
5 en œuvre.

6 Mais il n'y a rien que je trouve
7 particulièrement inhabituel à propos de cette lettre, à
8 part le fait de rassurer un collègue du cabinet à
9 propos d'un projet que nous n'étions pas capables
10 d'accepter ou de réaliser à l'époque.

11 M^e ROITENBERG : Vous n'étiez pas
12 capable d'accepter ou de réaliser le projet, mais, en
13 même temps, vous ne vouliez pas mettre un terme aux
14 discussions.

15 Est-ce exact?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je crois
17 que oui. En tant que politicien actif, je ne voulais
18 pas offenser soit une région, soit un collègue du
19 cabinet, et lorsqu'on m'a montré cette lettre, j'ai
20 constaté qu'il s'agissait d'une lettre politique qui
21 permettrait de poursuivre les discussions sous un autre
22 jour. D'après moi, elle exprimait l'intention des
23 parties, c'est-à-dire que Bear Head Industries
24 établisserait une industrie manufacturière dans la province
25 de la Nouvelle-Écosse.

1 Alors, j'ai dit que si nous désirions
2 poursuivre ces discussions, il faudrait que cela ait
3 lieu de cette manière.

4 M^e ROITENBERG : Lorsque vous avez
5 répondu à la dernière question, vous avez dit
6 « Lorsqu'on m'a montré cette lettre... ».

7 Dois-je comprendre que vous ne vous
8 êtes pas assis devant du papier brouillon pour rédiger
9 cette lettre vous-même?

10 L'HON. WILLIAM McKNIGHT :
11 Malheureusement, si c'est la façon dont le public croit
12 qu'un ministre agit, ce n'est pas exact. J'ai toutes
13 les raisons de croire que cette lettre a été rédigée en
14 collaboration avec le ministère et ses spécialistes, et
15 probablement au terme de discussions avec
16 l'Approvisionnement et les Services, ou un autre
17 ministère qui participait au processus
18 d'approvisionnement.

19 M^e ROITENBERG : Serait-ce possible
20 que, pour préparer cette lettre, des personnes de votre
21 ministère aient consulté le Bureau du Conseil privé ou
22 le Cabinet du Premier ministre?

23 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
24 possible, mais je n'ai aucun moyen de le savoir.

25 M^e ROITENBERG : Permettez-moi de vous

1 aider à y voir plus clair. À l'onglet 13 du recueil de
2 documents, vous trouverez une note à l'attention de
3 Bob Grauer.

4 Saviez-vous qui était M. Grauer?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne m'en
6 souviens pas, non.

7 M^e ROITENBERG : Selon ce que je
8 comprends, il était le chef de cabinet adjoint du
9 Cabinet du Premier ministre.

10 Et elle a été rédigée par
11 Ron Bilodeau. Connaissez-vous M. Bilodeau?

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

13 M^e ROITENBERG : Il travaillait pour
14 le Bureau du Conseil privé, si je ne me trompe pas.

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Entre
16 autres, ainsi que pour d'autres ministères.

17 M^e ROITENBERG : Et elle fait
18 référence à une conversation entre M. Bilodeau et
19 Ward Elcock, qui, selon ce que je comprends,
20 travaillait aussi pour le Bureau du Conseil privé.

21 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est ce
22 que je comprenais à l'époque.

23 M^e ROITENBERG : Et il semble qu'ils
24 aient examiné le contenu de cette lettre et qu'ils
25 aient accordé une attention particulière au délai prévu

1 dans celle-ci.

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

3 M^e ROITENBERG : Il semblerait que la
4 personne qui a préparé cette lettre au sein du
5 ministère de la Défense nationale l'ait envoyée soit au
6 Cabinet du Premier ministre ou au Bureau du Conseil
7 privé afin de recueillir des commentaires.

8 Est-ce exact?

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne suis
10 pas sûr de l'initiative qui a été prise au départ pour
11 rédiger la lettre, mais il est certain que quelqu'un a
12 demandé, ou reçu, des commentaires de la part de
13 M. Bilodeau et de M. Elcock.

14 M^e ROITENBERG : Je suppose qu'il
15 n'est pas inhabituel de demander à un autre ministère,
16 ou encore au Bureau du Conseil privé ou au Cabinet du
17 Premier ministre, de commenter un projet qu'ils
18 connaissent déjà.

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Cela ne
20 serait pas inhabituel, mais, dans cet exemple, c'est la
21 première fois que j'entends parler qu'il y a eu une
22 telle consultation, si on peut utiliser ce mot.

23 M^e ROITENBERG : Parce que, lorsque la
24 lettre vous arrive, elle est déjà sous forme de produit
25 fini, et vous devez déterminer si vous désirez y

1 apporter des modifications.

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
3 exact.

4 M^e ROITENBERG : Lorsque vous avez
5 envoyé cette lettre à M. Schreiber, la lettre du
6 25 janvier 1990, l'avez-vous fait sous l'effet de
7 pressions que le Premier ministre Mulroney aurait
8 exercées sur vous?

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non.

10 M^e ROITENBERG : L'avez-vous fait sous
11 l'effet de pressions que le Cabinet du Premier ministre
12 aurait exercées sur vous?

13 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non, je
14 dirais que la seule pression que j'ai ressentie
15 découlait d'un différend entre les collègues du
16 cabinet. Ils ne s'entendaient pas tous, et afin de
17 respecter la collégialité requise au sein du cabinet,
18 il fallait qu'une décision soit prise et que le projet
19 avance.

20 C'est la seule pression que j'ai
21 ressentie, ou la seule directive que j'ai reçue de --
22 je crois qu'il s'agissait du BCP, mais je n'en suis pas
23 certain.

24 M^e ROITENBERG : Autrement dit, vous
25 avez pris sur vous de rassurer l'entreprise tout en

1 réitérant la position du gouvernement, soit qu'il ne
2 désirait prendre aucun engagement.

3 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je crois
4 que le fait de permettre à l'entreprise de croire qu'il
5 y aurait des possibilités pour elle à l'avenir était la
6 meilleure chose que je pouvais faire pour la région du
7 Canada atlantique et pour l'entreprise qui se proposait
8 de fournir des produits aux Forces armées du Canada.
9 Il aurait été inexact de laisser entendre quoi que ce
10 soit d'autre, puisque le Ministère n'avait pas la
11 capacité de prendre immédiatement des mesures, et les
12 conseillers militaires n'avaient pas décrété qu'il
13 était nécessaire de le faire.

14 M^e ROITENBERG : Peu après que la
15 lettre a été envoyée, une réunion a eu lieu, à votre
16 demande, entre certains membres de votre personnel et
17 certains représentants de l'entreprise.

18 Est-ce exact?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

20 M^e ROITENBERG : Si je ne me trompe
21 pas, cette rencontre a eu lieu le 5 février 1990, et
22 votre représentant, ou le représentant du Ministère,
23 était M. Robert Fowler.

24 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est ce
25 dont je me souviens, selon la date que vous avez

1 mentionnée.

2 M^e ROITENBERG : Serait-ce exact de
3 dire que, avec votre accord, un message a été transmis
4 par M. Fowler au cours de cette réunion, selon lequel
5 on ne pouvait rien offrir de plus à Bear Head à ce
6 moment que la possibilité de participer un jour au
7 projet?

8 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
9 exact. Il fallait ultimement mettre un terme aux
10 discussions qui avaient lieu entre le gouvernement du
11 Canada et Bear Head/Thyssen, et je crois avoir fourni
12 l'effort approprié en ce sens, en mon nom et en celui
13 du gouvernement du Canada, par l'entremise de
14 M. Fowler.

15 M^e ROITENBERG : Je suppose que cela
16 n'a pas vraiment fonctionné. En tout cas, cela n'a pas
17 mis un terme aux discussions avec Bear Head Industries,
18 n'est-ce pas?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT :
20 Effectivement, et j'ai trouvé cela étrange. M. Fowler
21 est une personne très persuasive qui s'exprime
22 clairement, et j'espère que vous aurez l'occasion de
23 l'entendre. Je prie pour que cela soit le cas.

24 M^e ROITENBERG : Je crois que c'est ce
25 que nous espérons tous.

1 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Comme je
2 l'ai dit, Bob est une personne qui s'exprime très bien,
3 et je ne crois pas qu'il y ait pu avoir un malentendu
4 au terme de cette rencontre. J'en serais très étonné.

5 M^e ROITENBERG : Avant cette
6 rencontre, le 1^{er} février 1990, vous avez rencontré
7 Stanley Hartt, qui, à l'époque, était le chef de
8 cabinet du Cabinet du Premier ministre.

9 Est-ce exact?

10 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Compte
11 tenu de la date que vous indiquez, c'est exact, mais je
12 ne me souvenais pas de cette réunion avant de voir la
13 documentation.

14 M^e ROITENBERG : D'accord, et il
15 s'agit du document 8 du recueil.

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

17 M^e ROITENBERG : Bien que j'apprécie
18 que vous me croyiez sur parole, je préférerais que vous
19 vérifiiez vous-même, puisque vous avez indiqué la date
20 dans cette lettre.

21 Est-ce correct?

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

23 M^e ROITENBERG : Et vous avez souligné
24 qu'une rencontre avait eu lieu le 1^{er} février.

25 Si vous vous reportez à la page 3,

1 vous noterez que le premier paragraphe fait référence
2 au fait qu'Elmer MacKay a assisté à cette rencontre
3 entre M. Hartt et vous.

4 Est-ce juste?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, j'y
6 fais référence.

7 M^e ROITENBERG : Vous soulignez
8 également dans cette lettre qu'il y a eu une autre
9 rencontre, le 9 mars cette fois, entre M. MacKay,
10 M. Schreiber et vous.

11 Il s'agit du dernier paragraphe.

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, je
13 vois.

14 M^e ROITENBERG : Donc, malgré la
15 lettre que vous avez écrite en janvier 1990 -- le
16 25 janvier -- et malgré la rencontre du 5 février, lors
17 de laquelle M. Fowler, selon vos directives, a tenté de
18 clarifier la situation, des rencontres ont continué
19 d'avoir lieu, notamment le 9 mars, et par la suite.

20 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
21 exact.

22 M^e ROITENBERG : À l'onglet 9, on
23 trouve une lettre que M. Schreiber a rédigée à votre
24 attention, qui est datée du 10 octobre 1990.

25 Pouvez-vous voir cette lettre,

1 monsieur?

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

3 M^e ROITENBERG : Selon cette lettre,
4 une rencontre a eu lieu en septembre, ou du moins des
5 directives à cet égard ont été données en septembre, ou
6 peu de temps -- ou environ à cette date, environ le
7 25 septembre 1990 - des directives ont été données par
8 le Cabinet du Premier ministre pour qu'une rencontre
9 ait lieu entre le ministre MacKay et vous, et à
10 laquelle M. Schreiber pourrait peut-être prendre part.

11 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est ce
12 que je vois.

13 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous de
14 cette directive du Cabinet du Premier ministre?

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne m'en
16 souviens pas, et je ne sais pas sur quoi cette lettre
17 se fonde, mais je ne me souviens pas que ce soit
18 arrivé.

19 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous si
20 une telle rencontre entre M. MacKay, M. Schreiber et
21 vous-même a eu lieu à l'automne 1990?

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Cela se
23 pourrait bien. Nous avons à l'occasion des rencontres
24 dans le hall, derrière les rideaux, et je sais que j'ai
25 discuté, à une occasion, dans le hall, derrière les

1 rideaux, avec M. MacKay, et je pense que M. Schreiber
2 était aussi présent, mais je ne pourrais vous dire qui
3 y était, ou s'il y avait quelqu'un du Cabinet du
4 Premier ministre.

5 M^e ROITENBERG : Mais, une fois de
6 plus, disons simplement que malgré vos efforts et ceux
7 de votre personnel qui visaient, selon vous, à clore ce
8 sujet, en quelque sorte, les discussions ont continué.

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
10 exact. Les personnes qui représentaient Bear Head, et
11 l'entreprise elle-même, étaient très persévérantes.

12 M^e ROITENBERG : À l'onglet 10, on
13 trouve une lettre que M. Schreiber vous a écrite, et ce
14 qui m'intéresse plus particulièrement se trouve à la
15 dernière page de cette lettre, à la page 4, dans
16 l'avant-dernier paragraphe complet.

17 Il va comme suit :

18 « J'ai appris plus récemment que
19 le financement est le seul
20 obstacle qui vous empêche
21 d'équiper vos soldats avec un
22 véhicule moderne. Thyssen vous
23 permettrait d'explorer diverses
24 options de financement qui
25 pourraient vous aider à

1 surmonter cet obstacle. »

2 [Traduction du texte lu]

3 Était-ce vrai de dire, monsieur, que
4 l'aspect financier constituait le seul obstacle qui
5 empêchait la réalisation du projet?

6 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non, ce
7 n'est pas vrai, selon ce dont je me souviens.

8 Si vous vous rappelez le contexte à
9 cette époque, il y a eu beaucoup de changements dans le
10 monde à la fin des années 1990-1991. Par la suite, le
11 mur de Berlin est tombé. Les professionnels de mon
12 Ministère examinaient la nécessité de se doter d'une
13 force terrestre, et il ne serait pas exact de dire que
14 le financement était la seule chose qui nous empêchait
15 d'aller de l'avant et d'approuver la demande de
16 Bear Head, ou celle de Thyssen.

17 M^e ROITENBERG : Peut-être
18 pourriez-vous partager avec la Commission -- à ce
19 moment nous sommes en octobre 1990. Quelles étaient
20 les raisons, à ce moment, de ne pas acheter le produit
21 de Thyssen?

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ramène
23 votre attention au Livre blanc. Celui-ci rendait compte
24 d'un engagement très important en ce qui concerne le
25 renouvellement de l'équipement des Forces canadiennes.

1 Cet engagement avait été pris en fonction de ce qu'on
2 savait à l'époque, en 1988 -- l'élection de 1988, et
3 plus tôt, en 1984.

4 Plusieurs options étaient examinées
5 par les professionnels, celle d'augmenter la réserve,
6 celle de maintenir notre présence en Europe, et celle
7 de rapporter notre parc de chars vieillissants au
8 Canada. Il y a eu plusieurs initiatives, notamment,
9 vous vous en souvenez peut-être, les sous-marins
10 indiqués, les grandes dépenses attribuées pour d'autres
11 équipements, et le Ministère en était encore à examiner
12 ses besoins et ses exigences dans ce monde en constante
13 évolution, et pas seulement les changements dans le
14 domaine des finances, mais aussi ceux relatifs à
15 l'atmosphère qui régnait dans le monde à cette époque.

16 M^e ROITENBERG : Nous avons discuté
17 plus tôt de l'entente de principe qui a été signée en
18 septembre 1988. À l'onglet 11, vous trouverez un
19 document connu sous le titre de « Protocole
20 d'entente ». Si vous allez à la toute dernière page du
21 document, vous verrez la signature de
22 M. Karlheinz Schreiber à titre de président de Bear
23 Head Industries, et la signature de Elmer MacKay en
24 tant que ministre responsable de l'Agence de promotion
25 économique du Canada atlantique. Il y a également un

1 espace pour la signature du ministre de la Défense
2 nationale, mais il ne comporte pas de signature.

3 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
4 exact.

5 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous si
6 et quand vous avez vu ce document?

7 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne m'en
8 souviens pas. Le seul souvenir que j'ai, c'est qu'il
9 était indiqué lorsque j'ai examiné les documents
10 fournis par la Commission. Je n'ai aucune explication
11 à fournir à propos de ce document, et je ne peux non
12 plus expliquer pourquoi il y manque une signature.

13 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous
14 qu'on vous ait présenté ce document pour que vous le
15 signiez?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne m'en
17 souviens pas.

18 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous
19 avoir refusé de le signer?

20 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non, et je
21 crois que je m'en souviendrais si c'était le cas.

22 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous
23 qu'on ait fait pression sur vous pour que vous signiez
24 un document comme celui-ci?

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas que je

1 me souviens. Comme je l'ai déjà dit, je ne me
2 souviens pas de ce document.

3 M^e ROITENBERG : Est-ce que des
4 personnes autres que vos collègues du cabinet ont déjà
5 fait pression sur vous pour que vous agissiez d'une
6 certaine façon relativement à ce projet?

7 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, j'ai
8 ressenti de la pression de la part de l'entreprise
9 elle-même, de M. Schreiber, des personnes qui étaient
10 engagées par Thyssen et par Bear Head, mais cela ne m'a
11 pas semblé inhabituel. Ces personnes faisaient le
12 travail pour lequel on les avait embauchées. Alors,
13 cela -- cela ne m'a pas semblé inhabituel. Il
14 m'arrivait de trouver cela plus qu'ennuyant, mais je --
15 je ne trouvais pas cela inhabituel.

16 M^e ROITENBERG : Alors, vous vous
17 attendiez à ce qu'un lobbyiste ou le promoteur d'une
18 entreprise tente de tirer les bonnes ficelles?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
20 exact.

21 M^e ROITENBERG : Et vous vous
22 attendriez à ce que des collègues du cabinet fassent la
23 promotion d'un projet auquel ils croient, que ce soit
24 pour des raisons économiques, politiques ou autres?

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Le travail

1 d'un membre du cabinet est défini par le ministère et
2 par la région dont il ou elle provient. Il n'est pas
3 inhabituel que des membres du cabinet fassent la
4 promotion des activités relatives à la région ou au
5 ministère qu'ils représentent.

6 M^e ROITENBERG : À part la nature
7 persistante de ce projet précis, y a-t-il autre chose
8 que vous trouviez particulièrement inhabituel dans la
9 façon de procéder?

10 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas
11 vraiment. Il n'y avait rien d'inhabituel à part la
12 persistance et le dévouement de l'entreprise et de ses
13 promoteurs, surtout ceux qui étaient engagés pour le
14 volet commercial.

15 M^e ROITENBERG : C'est-à-dire les
16 lobbyistes?

17 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Les
18 lobbyistes qui faisaient la promotion du projet.

19 M^e ROITENBERG : Avez-vous, à quelque
20 moment que ce soit pendant que vous travailliez à ce
21 projet, constaté que quelque chose clochait?

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non.

23 M^e ROITENBERG : M. McKnight, merci
24 beaucoup. Veuillez attendre un instant, je vous prie,
25 il se pourrait que les autres avocats aient des

1 questions à vous poser.

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Merci.

3 COMMISSAIRE OLIPHANT : Les autres
4 avocats ont-ils convenu de l'ordre dans lequel les
5 interrogatoires se feraient?

6 Maître Pratte...?

7 M^e PRATTE : Je crois que oui,
8 monsieur le commissaire. Pour ce témoin du moins, je
9 crois que je suis le deuxième. (Hors microphone).

10 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien.

11 STÉNOGRAPHE DE LA COUR : Veuillez
12 allumer votre microphone, s'il vous plaît.

13 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je crois
14 qu'on vous demande d'allumer le microphone,
15 maître Pratte.

16 M^e PRATTE : Êtes-vous prêt à ce que
17 je procède, monsieur le commissaire?

18 COMMISSAIRE OLIPHANT : Si vous êtes
19 prêt, maître Pratte, alors je le suis aussi.

20 EXAMINATION: HON. WILLIAM McKNIGHT BY MR. PRATTE /

21 INTERROGATOIRE : L'HON. WILLIAM McKNIGHT PAR M^e PRATTE

22 M^e PRATTE : Bonjour, monsieur
23 McKnight. Je m'appelle Guy Pratte. Je représente le
24 très honorable Brian Mulroney. Je n'ai que quelques
25 questions à vous poser.

1 Au début de votre témoignage, vous
2 avez fait référence à votre connaissance de
3 M. Schreiber. Selon mes souvenirs, vous avez dit que
4 vous l'aviez rencontré deux ou trois fois lors de
5 rencontres officielles quand vous étiez ministre de la
6 Défense, est-ce bien cela?

7 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

8 M^e PRATTE : Avant que vous soyez
9 nommé ministre de la Défense, avez-vous eu l'occasion
10 de rencontrer M. Schreiber ou de socialiser avec lui?

11 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne
12 dirais pas que je l'ai rencontré ou que j'ai socialisé
13 avec lui. Nous avons tous deux assisté à des réunions,
14 mais il ne s'agissait pas de rencontres sociales, à
15 moins que vous considériez que des cérémonies relatives
16 au leadership d'un parti politique soient des
17 rencontres sociales.

18 M^e PRATTE : Eh bien, je ne dirais pas
19 ça. Et à part -- bien, après que vous êtes devenu
20 ministre et pendant votre mandat de ministre de la
21 Défense nationale, à part ces rencontres officielles,
22 avez-vous socialisé avec M. Schreiber?

23 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je l'ai vu
24 dans des aéroports. Je l'ai vu à l'occasion dans le
25 hall derrière les rideaux. Nous nous saluions en nous

1 croisant à l'aéroport, mais je ne crois pas pouvoir
2 dire que nous avons entretenu des rapports sociaux.

3 M^e PRATTE : Diriez-vous qu'il était
4 votre ami?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas
6 vraiment.

7 M^e PRATTE : À l'onglet 10, vous
8 trouverez une lettre à laquelle mon ami, M^e Roitenberg,
9 a déjà fait référence. Elle s'adresse à vous, et elle
10 est datée du 18 octobre 1990 :

11 « Cher Bill, je vous ai toujours
12 considéré comme un ami, avec qui
13 j'ai de nombreux amis en
14 commun... » [Traduction du texte
15 lu]

16 Pourtant, vous ne le voyiez pas comme
17 un ami, n'est-ce pas?

18 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non. Non,
19 ce n'est pas - ce n'est pas le mot que j'emploierais.

20 M^e PRATTE : Merci, monsieur.

21 Je n'ai plus de question, monsieur le
22 commissaire.

23 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,
24 maître Pratte.

25 Maître Vickery, avez-vous des

1 questions à poser au témoin? Si oui, est-ce votre tour?

2 M^e VICKERY : Selon ce que j'ai
3 compris, je poserai mes questions en dernier, monsieur
4 le commissaire.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
6 Peut-être pourriez-vous m'expliquer ce que vous
7 comprenez, afin que je n'aie pas à passer par ce
8 processus.

9 M^e VICKERY : Bien sûr, excusez-moi.
10 Je crois que c'est au tour de mon ami, M^e Auger.

11 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,
12 merci.

13 Bonjour, maître Auger.

14 M^e AUGER : Bonjour, monsieur le
15 commissaire.

16 EXAMINATION: HON. WILLIAM MCKNIGHT BY MR. AUGER /
17 INTERROGATOIRE : L'HON. WILLIAM MCKNIGHT PAR M^e AUGER

18 M^e AUGER : Bonjour,
19 monsieur McKnight. Je m'appelle Richard Auger et je
20 représente M. Schreiber.

21 Il n'y a qu'un sujet que j'aimerais
22 aborder avec vous. Veuillez s'il vous plaît vous
23 référer à l'onglet 10 du recueil. Vous y trouverez une
24 lettre à laquelle on a déjà fait référence, à la
25 page 4. En fait, maître Roitenberg vous avait lu ce

1 passage :

2 « J'ai appris plus récemment que
3 le financement est le seul
4 obstacle qui vous empêche
5 d'équiper vos soldats avec un
6 véhicule moderne. » [Traduction
7 du texte lu]

8 Le sujet que je désire aborder avec
9 vous concerne les nombreux arguments favorables et
10 défavorables au projet Bear Head. Je crois que vous y
11 avez déjà fait référence dans votre témoignage. Est-ce
12 exact?

13 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
14 exact.

15 M^e AUGER : Et l'un des arguments
16 favorables au projet Bear Head, tel que l'a présenté
17 M. Schreiber, était qu'il s'agissait d'un véhicule
18 moderne de qualité supérieure, est-ce exact?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
20 comme cela qu'on le présentait.

21 M^e AUGER : Et il est vrai que cet
22 argument est présenté dans cette lettre, mais également
23 dans d'autres discussions que vous avez eues avec les
24 représentants de Bear Head?

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est

1 vrai.

2 M^e AUGER : Et je crois qu'il y a
3 également eu une rencontre entre vous et M. Moores,
4 lors de laquelle il a promu avec vigueur la qualité de
5 l'équipement proposé par Bear Head; est-ce exact?

6 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
7 exact.

8 M^e AUGER : De plus, M. Schreiber, ou
9 peut-être M. Moores, vous a fait une démonstration, je
10 crois, avec un bloc de blindage d'acier, pour montrer
11 que le projet Bear Head -- ou plutôt le produit
12 Bear Head, pardon, était supérieur. Est-ce aussi
13 exact?

14 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est
15 exact.

16 M^e AUGER : Et vous n'avez pas été en
17 mesure de rejeter l'argument que vous présentait
18 M. Schreiber?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas
20 particulièrement. Pas particulièrement, parce qu'on se
21 fiait sur les conseils de professionnels, et il y avait
22 d'autres facteurs que le ministère de la Défense
23 nationale prenait en considération pour équiper les
24 hommes et les femmes au meilleur des connaissances.

25 M^e AUGER : Merci, monsieur, je n'ai

1 plus de question.

2 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,
3 maître Auger.

4 Maître Houston?

5 M^e HOUSTON : Je n'ai aucune question,
6 monsieur le commissaire, merci.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,
8 maître Houston.

9 Maître Vickery?

10 M^e VICKERY : Oui, monsieur le
11 commissaire.

12 EXAMINATION: HON. WILLIAM McKNIGHT BY MR. VICKERY /
13 INTERROGATOIRE : L'HON. WILLIAM McKNIGHT PAR M^e VICKERY

14 M^e VICKERY : Monsieur McKnight, vous
15 avez fait référence à deux occasions au cours de votre
16 témoignage à des conversations que vous avez eues dans
17 le hall, derrière les rideaux. Pourriez-vous préciser
18 le lieu dont vous voulez parler lorsque vous dites
19 cela?

20 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je parle
21 de la Chambre des communes. Dans l'édifice du Centre,
22 de chaque côté de la Chambre, il y a des rideaux.
23 Derrière ces rideaux, il y a des installations, des
24 téléphones, des chaises, des divans, mis à la
25 disposition des membres et de leur personnel et, à

1 l'occasion, d'autres personnes, afin qu'ils puissent
2 discuter de questions qu'ils n'ont pas le temps
3 d'aborder dans leur bureau. Lorsque nous sommes en
4 service à la Chambre ou que nous attendons de voter,
5 nous pouvons profiter de ses installations. C'est de
6 cet endroit que je parle lorsque je fais référence au
7 hall, derrière les rideaux.

8 M^e VICKERY : Merci. C'était ma seule
9 question.

10 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

11 Un moment, maître Wolson, je vous
12 prie.

13 --- Pause

14 EXAMINATION: HON. WILLIAM McKNIGHT BY COMMISSIONER
15 OLIPHANT / INTERROGATOIRE : L'HON. WILLIAM McKNIGHT PAR
16 COMMISSAIRE OLIPHANT

17 COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste à titre
18 d'éclaircissement, M. McKnight, avez-vous dit dans
19 votre témoignage que le Premier ministre ne vous a
20 jamais posé de questions au sujet de Bear Head et qu'on
21 ne vous a jamais demandé d'avoir une rencontre au sujet
22 de Bear Head?

23 HON. WILLIAM McKNIGHT : De la part du
24 Premier ministre, non, je n'ai jamais été --

25 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ou par

1 quelqu'un de crédible de la part du Premier ministre?

2 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Une personne
3 crédible pourrait être le chef de Cabinet --

4 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

5 HON. WILLIAM MCKNIGHT : -- et je
6 crois avoir été encouragé, comme peut-être mon collègue
7 au Cabinet, M. MacKay, a été encouragé, mais je ne peux
8 parler pour lui, à nous rencontrer en tant que
9 collègues et à essayer de régler cette affaire pour que
10 la vie continue, pour que nous puissions continuer de
11 travailler en collégialité.

12 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous rappelez-
13 vous qui aurait pu vous encourager de la sorte?

14 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Eh bien,
15 c'aurait pu être M. Hart, quand je regarde les pièces
16 de correspondance qui m'ont été fournies.

17 C'aurait pu être - c'aurait pu être
18 M. Spector, mais jusqu'à ce que je commence à examiner
19 la correspondance, je ne me rappelais même pas que
20 M. Spector était le chef de Cabinet. C'était il y a 20
21 ans.

22 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je comprends
23 très bien.

24 Vous dites avoir discuté avec l'un
25 des Doucet et que, peu importe lequel c'était, il

1 appuyait le projet Bear Head. Vous dites croire qu'il
2 s'agissait de Gérald Doucet.

3 HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est mon -
4 c'est mon souvenir.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Savez-vous à
6 quel titre il vous aurait parlé de Bear Head?

7 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Je crois que
8 c'était à titre de partenaire ou de membre de GCI.

9 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ah! C'est la
10 firme de M. Moores?

11 HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est exact.

12 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

13 À un certain moment de votre
14 témoignage, vous avez dit que le travail d'un ou d'une
15 ministre du Cabinet est prescrit par le ministère qu'il
16 ou elle dessert et par la région d'où il ou elle vient.
17 Et là on parle de politique, n'est-ce pas?

18 HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est exact.

19 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je comprends
20 que différentes régions sont représentées par ce que
21 l'on appelle un ministre régional?

22 HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est bien
23 ça.

24 COMMISSAIRE OLIPHANT : Qui était le
25 ministre régional pour la région de l'Atlantique

1 pendant cette période?

2 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Je crois que
3 c'était M. MacKay. Si ce n'était pas pour la région de
4 l'Atlantique, je crois que c'était pour la
5 Nouvelle-Écosse.

6 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
7 Éclairiez ma lanterne, si vous le pouvez, car je ne suis
8 pas très versé en politique. Quelle est la fonction
9 d'un ministre régional?

10 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Un ministre
11 régional représente les souhaits et les besoins au nom
12 de tous les députés ou de tous les membres du caucus.
13 Il a aussi son mot à dire dans les nominations. Il n'a
14 pas nécessairement une responsabilité particulière
15 envers l'activité économique de la région.

16 À une certaine époque, je crois que
17 M. MacKay était responsable de l'APECA, l'Agence de
18 promotion économique du Canada atlantique. M. Gerald
19 Merrithew était aussi responsable de l'APECA, je crois,
20 à une certaine époque. À un certain moment, j'étais
21 responsable de la Diversification de l'économie de
22 l'Ouest. M. Kilgour -- non. C'est sans importance. Il
23 y avait une agence pour le développement économique du
24 Nord de l'Ontario.

25 Et donc, les ministres du Cabinet qui

1 en étaient responsables représentaient cette région sur
2 le plan économique et, s'ils étaient aussi ministres
3 régionaux, sur le plan politique.

4 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,
5 merci.

6 Maître, quand je pose des questions,
7 j'ai coutume de permettre aux autres avocats de
8 s'exprimer sur les questions que j'ai pu poser au
9 témoin.

10 M^e Roitenberg, avez-vous des
11 questions?

12 M^e ROITENBERG : Non.

13 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Pratte?

14 M^e PRATTE : Non, merci, commissaire.

15 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Houston, des
16 questions?

17 M^e HOUSTON : Non, merci.

18 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Auger?

19 M^e AUGER : Non, merci.

20 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Vickery?

21 M^e VICKERY : Non.

22 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci
23 beaucoup.

24 Eh bien, M. McKnight, il ne me reste
25 plus qu'à vous remercier beaucoup d'avoir dérogé à

1 votre horaire très chargé pour quitter Saskatoon et
2 venir à Ottawa, mais je présume que si Saskatoon est
3 comme Winnipeg, c'est de toute façon agréable
4 d'échapper un peu au temps froid.

5 HON. WILLIAM MCKNIGHT : J'apprécie,
6 cette occasion, M. le commissaire.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
8 Merci beaucoup, monsieur.

9 INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bienvenue
10 à Ottawa la douce.

11 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Là où il
12 pleut du sel.

13 --- Laughter / Rires

14 COMMISSAIRE OLIPHANT : Aurions-nous
15 quelque raison de retenir M. McKnight plus longtemps,
16 monsieur l'avocat principal?

17 M^e WOLSON : Aucune.

18 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur
19 McKnight, merci beaucoup de vous être déplacé. Votre
20 aide est très appréciée, monsieur.

21 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Je vous
22 remercie.

23 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Wolson?

24 M^e WOLSON : Monsieur le commissaire,
25 dans mon allocution d'ouverture je vous ai dit que

1 parfois nous finirions tôt. Je ne m'attendais pas à ce
2 que ce soit aussi tôt dans cette audience.

3 M^e Lalonde ne sera disponible que cet
4 après-midi, et je n'ai pas d'autres témoins à faire
5 entendre ce matin. Je propose donc la suspension de
6 l'audience jusqu'à 13 h 30 en attendant M^e Lalonde.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien, je n'ai
8 pas de solution de rechange à proposer; nous
9 suspendrons donc l'audience jusqu'à 13 h 30. Merci.

10 GREFFIER : Veuillez vous lever.

11 --- Upon recessing at 10:49 a.m. / Suspension à 10 h 49

12 --- Upon resuming at 1:34 p.m. / Reprise à 13 h 34

13 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bon
14 après-midi, monsieur l'avocat principal.

15 GREFFIER : Please be seated.
16 Veuillez vous asseoir.

17 M^e VICKERY : On vient de me remettre
18 une volumineuse liasse de documents qui, je crois,
19 provient de mes amis.

20 COMMISSAIRE OLIPHANT : Lesquels de
21 vos amis? Vous avez beaucoup d'amis dans la salle,
22 M^e Vickery.

23 M^e VICKERY : J'ai beaucoup d'amis, en
24 effet.

25 Bien, pour autant que je sache, dans

1 ce cas-ci, il s'agit de M^e Pratte.

2 Il semble que Me Pratte souhaite
3 faire référence à certains documents en ce qui a trait
4 au témoignage de M^e Lalonde.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

6 M^e VICKERY : De toute évidence, je
7 n'ai pas eu le temps de les consulter, car on vient de
8 me les remettre et je croyais avoir compris qu'en règle
9 générale nous échangerions les documents au moins deux
10 jours avant la comparution d'un témoin. Alors, je
11 soulève simplement la question, car cela me place dans
12 une situation quelque peu désavantageuse.

13 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

14 Vous vous sentez désavantagé, qu'attendez-vous de moi à
15 ce propos?

16 M^e VICKERY : Eh bien, on pourrait
17 commencer par demander à M^e Pratte quelle est la nature
18 générale de ces documents et pourquoi ils me sont remis
19 maintenant.

20 M^e PRATTE : Il n'y a pas un seul
21 document nouveau. Ce sont tous des documents qui nous
22 ont été transmis plus tôt par l'avocat principal de la
23 Commission, monsieur le commissaire.

24 Quand nous avons reçu la liasse de
25 documents de la Commission, c'était jeudi après-midi je

1 crois, la question était de savoir lesquels étaient
2 différents. Mais il n'y a absolument aucun nouveau
3 document que ceux transmis à toutes les parties, ce
4 n'est qu'une sélection parmi ces documents.

5 Tout comme M^e Hughes, j'ai eu
6 plusieurs entretiens avec l'avocat de la commission
7 pour savoir comment nous allions procéder puisqu'il
8 s'agit de la première journée, et le mieux que nous
9 pouvions faire était de procéder comme nous le faisons
10 maintenant.

11 COMMISSAIRE OLIPHANT : Donc, la
12 question est de savoir si les documents qui se trouvent
13 dans le dossier que vous avez remis à M^e Vickery sont
14 des documents qu'il avait déjà en sa possession, comme
15 les ont reçus tous les autres avocats de la part du
16 procureur de la Commission.

17 M^e PRATTE : C'est exact, monsieur le
18 commissaire.

19 Cela dit, j'admets que nous devrions
20 néanmoins indiquer lesquels parmi les centaines de
21 documents, mais ce sont tous des documents qui, si je
22 comprends bien, proviennent de M^e Lalonde par
23 l'entremise de l'avocat de la commission.

24 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

25 M^e Vickery, cette explication est-elle

1 de nature à vous réconforter, pour paraphraser
2 M. McKnight?

3 M^e VICKERY : Eh bien, monsieur le
4 commissaire, le fait est qu'il y a des milliers de
5 documents.

6 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

7 M^e VICKERY : Ceux-ci en font
8 apparemment partie. Je n'ai aucune idée desquels, car
9 je ne les ai pas consultés.

10 COMMISSAIRE OLIPHANT : Alors,
11 aimeriez-vous avoir du temps pour les consulter?

12 M^e VICKERY : Oui, c'est bien ce que je
13 souhaiterais.

14 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

15 Maintenant, dites-moi de combien de
16 temps vous aimeriez disposer.

17 M^e VICKERY : Pour un premier examen,
18 peut-être une demi-heure, si vous le permettez,
19 monsieur le commissaire.

20 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

21 Merci.

22 M^e Wolson...?

23 M^e WOLSON : Je souhaiterais que mon
24 ami puisse prendre 15 minutes, et nous dire s'il a
25 besoin de plus de temps après avoir vu les documents.

1 M^e Lalonde ne sera pas disponible
2 après aujourd'hui et je propose que nous commençons le
3 plus tôt possible, en tenant compte du fait que
4 M^e Vickery examinera les documents pendant un certain
5 temps et que nous le laissons compléter son
6 témoignage, quitte à dépasser le temps habituellement
7 prévu.

8 Donc, si M^e Vickery pouvait prendre
9 moins de temps maintenant, et simplement nous en
10 informer s'il a besoin de temps supplémentaire.

11 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien, je ne
12 vais pas exercer de pression sur Me Vickery pour qu'il
13 fasse son travail à la hâte.

14 Je déplore que M^e Lalonde ait un
15 horaire à respecter, mais la Commission aussi en a un,
16 et M^e Lalonde a été cité à comparaître. Je déplore
17 aussi qu'il ne se soit pas présenté ce matin car nous
18 avons perdu notre temps.

19 Prenez le temps qu'il vous faut. Si
20 finissez dans la demi-heure, informez-en l'avocat de la
21 Commission et nous pourrons reprendre plutôt que de
22 perdre encore du temps cet après-midi.

23 Cela vous va?

24 M^e VICKERY : Cela me convient
25 parfaitement.

1 Merci beaucoup.

2 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

3 M^e VICKERY : Merci.

4 GREFFIER : All rise. Veuillez vous
5 lever.

6 --- Upon recessing at 1:38 p.m. / Suspension à 13 h 38
7 --- Upon resuming at 2:18 p.m. / Reprise à 14 h 18

8 GREFFIER : Veuillez vous asseoir.

9 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur
10 Battista.

11 M^e BATTISTA : Bon après-midi, monsieur
12 le commissaire.

13 Simplement pour M^e Vickery. Je crois
14 que M^e Vickery a eu la possibilité d'examiner les
15 documents et les parties ont convenu que le cahier
16 préparé par M^e Pratte sera déposé. Il y a un document
17 qui pourrait faire l'objet de discussions, mais
18 seulement à une date ultérieure.

19 Cela vous contient-il?

20 M^e VICKERY : Si je comprends bien, le
21 document en question est retiré de la pièce ou de ce
22 qui est déposé comme pièce.

23 M^e BATTISTA : C'est exact.

24 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,
25 tout est donc en règle. Pouvons-nous poursuivre?

1 M^e BATTISTA : Oui.

2 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

3 M^e BATTISTA : Alors, nous allons

4 commencer cet après-midi avec l'Honorable Marc Lalonde.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, merci.

6 M^e BATTISTA : Alors, bon après-midi.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour,

8 Monsieur Lalonde. Bienvenue.

9 M^e BATTISTA : Alors, merci d'avoir

10 accepté de...

11 COMMISSAIRE OLIPHANT : Un moment,

12 s'il vous plaît.

13 M^e BATTISTA : Oui. Oui,

14 certainement.

15 ASSERMENTÉ : L'HON. MARC LALONDE /

16 SWORN: HON. MARC LALONDE

17 M^e BATTISTA : Ça va, monsieur le

18 commissaire?

19 INTERROGATOIRE : L'HON. MARC LALONDE PAR M^e BATTISTA /

20 EXAMINATION: HON. MARC LALONDE BY ME BATTISTA

21 M^e BATTISTA : Alors, merci d'avoir

22 accepté de témoigner cet après-midi. Nous vous avons

23 convoqué un peu plus tôt pour accommoder votre horaire

24 et également en fonction de la décision du Commissaire

25 pour commencer l'enquête dès à présent et de reporter

1 pour quelques jours la suite. Alors, merci et nous
2 allons commencer.

3 Vous avez reçu le cahier que je vois
4 que vous avez dans vos mains, un cahier de documents au
5 soutien de votre témoignage.

6 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

7 M^e BATTISTA : Alors, je vais le
8 déposer comme pièce P-2. Ce sont essentiellement des
9 documents qui proviennent de l'Honorable Marc Lalonde,
10 suite à la demande de la Commission.

11 PIÈCE N^o P-2 : Documents au
12 soutien du témoignage de l'Hon.
13 Marc Lalonde.

14 M^e BATTISTA : Ça va?

15 Oui, vous avez votre copie. Alors,
16 tout le monde a une copie. Très bien.

17 Alors, en guise d'introduction, pour
18 vous éviter d'avoir à réciter votre curriculum vitae,
19 je vais faire certaines affirmations, et vous
20 complétez, le cas échéant.

21 Alors, vous êtes avocat de formation,
22 admis au Barreau depuis 1957?

23 L'HON. MARC LALONDE : C'est exact.

24 M^e BATTISTA : Oui. Vous avez enseigné
25 à l'Université de Montréal en économie en droit

1 commercial, vous avez travaillé comme adjoint au
2 ministre de la Justice du gouvernement fédéral, et vous
3 vous êtes joint comme associé au cabinet d'avocats
4 jusqu'en 1967 environ?

5 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

6 M^e BATTISTA : Ensuite, vous vous êtes
7 joint au bureau de monsieur Pearson, alors premier
8 ministre, comme conseiller?

9 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

10 M^e BATTISTA : Vous êtes devenu chef de
11 cabinet de monsieur Trudeau lorsqu'il a été nommé
12 premier ministre; c'est bien ça?

13 L'HON. MARC LALONDE : D'accord.

14 M^e BATTISTA : Et depuis '72, vous
15 aviez été élu, vous avez mis fin à votre mandat de
16 parlementaire en 1984, c'est exact, en septembre 1984?

17 L'HON. MARC LALONDE : Exact, oui.

18 M^e BATTISTA : Et vous avez occupé
19 diverses fonctions et ministères. Je vais simplement
20 en citer quelques-uns : Santé et Bien-Être Social,
21 Sport amateur, Situation de la Femme, Justice, Énergie
22 et Mines, et Finances. C'est bien ça?

23 L'HON. MARC LALONDE : Vous auriez pu
24 ajouter Sport amateur aussi là.

25 M^e BATTISTA : Oui.

1 L'HON. MARC LALONDE : Dans le fond,
2 je n'étais jamais capable de garder un emploi.

3 --- Rires / Laughter

4 L'HON. MARC LALONDE : Je m'excuse
5 pour ma voix, mais j'essaie de guérir une laryngite,
6 Monsieur le Juge, depuis quelques semaines et je n'ai
7 pas beaucoup de succès.

8 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je vous ai
9 compris.

10 M^e BATTISTA : Alors, vous avez cessé
11 d'être membre du gouvernement à l'automne '84, et vous
12 êtes retourné en pratique privée, c'est exact, depuis
13 ce temps-là?

14 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

15 M^e BATTISTA : Alors, je vais vous
16 demander de nous parler de vos liens avec monsieur
17 Karlheinz Schreiber au niveau professionnel ou
18 personnel. Pouvez-vous décrire la nature de cette
19 relation-là?

20 L'HON. MARC LALONDE : J'ai eu
21 monsieur Schreiber comme client deux ou trois ans après
22 avoir quitté la politique. J'étais en pratique privée,
23 associé chez Stikeman Elliott à l'époque, et monsieur
24 Schreiber est venu me voir et m'a confié quelques
25 mandats de nature commerciale essentiellement, et au

1 travers les années, je l'ai représenté à différentes
2 occasions dans des matières qui impliquaient donner des
3 avis ou faire des démarches en rapport avec des
4 opérations commerciales essentiellement.

5 M^e BATTISTA : Vos liens, vous les
6 décrieriez comment? Est-ce qu'ils sont professionnels,
7 personnels, les deux?

8 L'HON. MARC LALONDE : Je dirais les
9 deux. Ça a commencé, évidemment, par une relation
10 purement professionnelle. Avant 1986 ou '87, je
11 n'avais jamais rencontré ni entendu parler de monsieur
12 Schreiber, je ne le connaissais pas. Mais avec le
13 passage des années, on a eu de très bonnes relations
14 personnelles.

15 Son épouse et la mienne, ainsi que
16 monsieur Schreiber et moi, on lunchait ensemble
17 occasionnellement, on se voyait socialement. Je crois
18 qu'il habitait Ottawa ou Toronto à l'époque, et nous
19 étions à Montréal, alors, on ne se voyait pas tous les
20 jours.

21 Mais c'était le genre de relation que
22 vous avez avec un bon client, quoi, dans la pratique du
23 droit. Vous les voyez occasionnellement, etc. Il y en
24 a qui aiment beaucoup jouer au golf avec leurs clients.
25 Moi, je n'aime pas le golf, alors, j'aimais mieux

1 prendre un bon lunch.

2 M^e BATTISTA : De façon générale, sans
3 entrer dans les détails, quel type de mandats vous
4 a-t-il confié?

5 L'HON. MARC LALONDE : C'était
6 essentiellement des questions de nature commerciale,
7 comme je l'ai dit. Il y avait... je me rappelle qu'il
8 m'avait demandé une opinion en rapport avec un litige
9 qu'il avait au sujet d'une transaction immobilière qui
10 tournait mal, je crois. Dans une autre affaire,
11 c'était une relation avec une banque canadienne où il y
12 avait eu des malentendus, je crois.

13 C'est ce genre de mandats qui sont de
14 nature commerciale. C'est un bonhomme qui transigeait
15 dans toutes sortes de choses, qui était actif avec
16 toutes sortes d'entreprises. Je l'ai avisé un moment
17 donné en rapport avec une compagnie qui était dans le
18 domaine des pâtes préparées d'avance.

19 Et puis, évidemment, je l'ai avisé
20 dans l'affaire Thyssen qui fait l'objet de l'enquête de
21 la Commission, et je dirais que ceci a été le plus gros
22 mandat, disons, que j'ai rempli en rapport avec
23 monsieur Schreiber.

24 M^e BATTISTA : De façon générale, au
25 fil des ans, qui était le mandataire, votre mandataire

1 quand vous agissiez dans des dossiers reliés à monsieur
2 Schreiber?

3 L'HON. MARC LALONDE : C'était
4 généralement l'une ou l'autre de ses entreprises,
5 particulièrement Bear Head Industries dans le cas
6 Thyssen. Parfois, c'était une autre de ses
7 entreprises. Je pense que dans un cas, il s'agissait
8 d'une entreprise qui s'appelait Bitucan Holdings, qui
9 lui appartenait, m'avait-il dit.

10 Mais il y a eu d'autres cas où
11 c'était de la représentation purement personnelle,
12 c'est-à-dire c'était ses propres affaires.

13 M^e BATTISTA : D'accord.

14 Dans l'affaire, maintenant, sans
15 entrer dans les détails du mandat comme tel de façon
16 assez spécifique, quand vous avez agi pour monsieur
17 Schreiber dans le cadre de l'affaire Bear Head, qui
18 était votre mandataire à ce moment-là?

19 L'HON. MARC LALONDE : Les comptes
20 étaient envoyés... au début, ils étaient envoyés, je
21 crois, à Bear Head Industries, et ensuite ont été
22 envoyés à Thyssen BHI, BHI. Je vous avouerais que je
23 ne sais pas exactement les relations entre les deux,
24 qui contrôlait quoi -- il faudrait demander à monsieur
25 Schreiber -- mais je pense que monsieur Greg...

1 monsieur Massmann... ce n'est pas Greg. C'est...

2 M^e BATTISTA : Greg Alford peut-être?

3 L'HON. MARC LALONDE : Non, non.

4 Massmann.

5 M^e BATTISTA : Monsieur Massmann, oui.

6 L'HON. MARC LALONDE : Je ne me
7 rappelle pas de son prénom... Jürgen. Jürgen Massmann
8 était, je crois, le président de cette compagnie-là.
9 Il était lui-même un officier senior de Thyssen en
10 Allemagne, tandis que Bear Head, je crois, était
11 dirigée... appartenait à monsieur Schreiber lui-même.
12 Mais il se peut que monsieur Schreiber ait eu aussi le
13 titre de Chairman de BHI, mais ça, il faudrait lui
14 demander.

15 M^e BATTISTA : D'accord. D'accord.

16 Je vais attirer votre attention à
17 l'onglet 30 des documents que vous avez devant vous.
18 Nous voyons des comptes d'honoraires, et je vais
19 attirer votre attention de façon plus particulière à la
20 première page et à la cinquième page.

21 Alors, nous voyons l'en-tête à la
22 première page. Nous voyons aussi : Monsieur Karlheinz
23 Schreiber, Chairman, Bear Head Industries Ltd.

24 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

25 M^e BATTISTA : Et page 5... ou la

1 cinquième page plutôt...

2 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

3 M^e BATTISTA : ...ou disons plutôt
4 sixième, je m'excuse. Vous voyez l'en-tête? On voit
5 l'en-tête clairement identifiée à Stikeman Elliott.

6 Pouvez-vous nous expliquer qui
7 préparait ces comptes? Au nom de qui étaient-ils
8 faits, et pourquoi il y aurait une différence entre la
9 première et la cinquième? Est-ce que c'est une
10 question d'impression?

11 L'HON. MARC LALONDE : Je pense que
12 c'est tout simplement ce que j'ai extrait de mon
13 dossier. Dans certains cas, il devait y avoir un
14 original qui était déposé dans le dossier, qui porte
15 l'en-tête de Stikeman Elliott. Dans les autres cas,
16 c'était des copies que ma secrétaire mettait au
17 dossier.

18 Mais dans tous les cas, les comptes
19 étaient envoyés au nom de Stikeman Elliott, étaient
20 préparés par moi sur la base de feuilles de temps et de
21 dépenses que les bureaux d'avocats tiennent
22 généralement, et le compte était expédié par moi, mais
23 au nom de Stikeman Elliott, et il était payé à l'ordre
24 de Stikeman Elliott.

25 Ces comptes-là, en 25 ans, je n'en ai

1 pas vu beaucoup passer, je dois vous dire. Ces
2 comptes-là rentraient directement à la comptabilité du
3 bureau ou si c'est ma secrétaire qui recevait le
4 chèque, elle l'envoyait directement sans me le montrer.

5 J'en entendais parler quand les clients ne payaient
6 pas. Autrement, quand les clients payaient, le bureau
7 semblait satisfait. Or, je dois dire que dans tous ces
8 comptes-là, ils ont été payés, à ma connaissance.

9 M^e BATTISTA : D'accord. Vous n'en
10 avez pas entendu parler?

11 L'HON. MARC LALONDE : Je n'en ai
12 jamais entendu parler.

13 M^e BATTISTA : Alors, simplement pour
14 m'assurer d'avoir bien compris, essentiellement, les
15 comptes, vous les prépariez à l'aide de votre
16 assistante; c'est exact?

17 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

18 M^e BATTISTA : Préparés au nom de
19 Stikeman Elliott?

20 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

21 M^e BATTISTA : Facturés au nom de
22 Stikeman Elliott?

23 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

24 M^e BATTISTA : Et payés à Stikeman
25 Elliott?

1 L'HON. MARC LALONDE : Absolument.

2 M^e BATTISTA : D'accord.

3 Votre méthode de facturation, est-ce
4 qu'elle était une facturation à l'heure, montant fixe,
5 forfaitaire?

6 L'HON. MARC LALONDE : Ma facturation
7 était à l'heure, et je peux vous dire, ayant vérifié
8 durant les derniers jours, c'était mon taux horaire à
9 l'époque, qui était de 325 dollars l'heure.

10 M^e BATTISTA : D'accord. Et ces
11 comptes ici ont été payés comment?

12 L'HON. MARC LALONDE : Ils ont été
13 payés... à ma connaissance, ils ont été payés par
14 chèque.

15 M^e BATTISTA : D'accord. A-t-il été
16 question, à quelque moment de votre relation
17 professionnelle avec M. Schreiber, que celui-ci vous
18 paye en argent comptant?

19 L'HON. MARC LALONDE : Non. Tous les
20 services que j'ai rendus à monsieur Schreiber étaient
21 payés par chèque ou par traite bancaire. Comme je vous
22 disais, je ne voyais pas l'argent rentrer, mais j'étais
23 associé à un bureau d'avocats, et l'arrangement était à
24 l'effet que tous les honoraires des associés allaient à
25 la société et non pas aux sociétaires

1 individuellement...

2 M^e BATTISTA : D'accord.

3 L'HON. MARC LALONDE : ...à part les
4 revenus comme administrateurs d'entreprise, qui, à ce
5 moment-là, pouvaient être gardés par ceux qui étaient
6 administrateurs d'entreprise. Mais dans tous les
7 autres cas, chez Stikeman Elliott à l'époque, les
8 argents... les honoraires étaient... appartenaient à la
9 société.

10 M^e BATTISTA : Alors, vous venez
11 d'apporter une nuance, c'est-à-dire le travail que vous
12 faisiez, soit en tant qu'avocat ou en tant que
13 représentant d'un client, cet argent-là était facturé
14 au nom du cabinet, et l'argent allait au cabinet; c'est
15 bien ça?

16 L'HON. MARC LALONDE : Absolument,
17 dans tous les cas.

18 M^e BATTISTA : Mais il y avait une
19 exception dans les cas où vous, par exemple, siégiez
20 sur un conseil d'administration d'une entreprise, ces
21 honoraires-là ou ces sommes-là pouvaient aller aux
22 associés directement?

23 L'HON. MARC LALONDE : Étaient exclus
24 du contrat de société.

25 M^e BATTISTA : D'accord.

1 L'HON. MARC LALONDE : Alors, l'avocat
2 en question pouvait les garder.

3 M^e BATTISTA : Très bien.

4 Est-ce que votre méthode de
5 facturation... vous avez dit que vous facturiez à
6 l'heure. Est-ce que votre méthode de facturation
7 pouvait varier en fonction de la nature des services?
8 C'est-à-dire si vous rendiez des services à titre
9 d'avocat, vous aviez une méthode de facturation, et si
10 vous rendiez des services en tant que lobbyiste, par
11 exemple, vous aviez une autre méthode de facturation?

12 L'HON. MARC LALONDE : Non, c'était la
13 même méthode et les mêmes honoraires, et mon bureau à
14 l'époque n'était pas du tout favorable à la technique
15 des honoraires à pourcentage ou des arrangements comme
16 ceux-là. Le principe, c'était qu'on chargeait sur la
17 base de notre tarif horaire, et puis, si on avait un
18 succès faramineux, on négociait avec le client le
19 paiement d'une prime.

20 Alors, ça ne veut pas dire que le
21 résultat net était toujours le tarif horaire seulement,
22 mais la pratique n'était pas de prendre des mandats,
23 soit comme avocat, soit comme lobbyiste, à pourcentage.

24 M^e BATTISTA : D'accord.

25 Je vais vous poser quelques questions

1 maintenant sur votre mandat dans le cadre précis du
2 projet Bear Head.

3 Votre implication dans la promotion
4 du projet Bear Head remonte à quand?

5 L'HON. MARC LALONDE : Pour la
6 promotion du projet comme tel, ça remonte à la fin
7 octobre '93. J'avais entendu parler du projet
8 antérieurement. Comme je vous ai dit, monsieur
9 Schreiber me consultait occasionnellement sur
10 différentes choses et il me parlait aussi des projets
11 dans lesquels il était impliqué occasionnellement.

12 Et je crois que tôt en '93... plutôt,
13 octobre, il m'avait consulté en rapport avec une
14 opinion juridique qu'il avait obtenue de la part du
15 bureau de Gowlings, bureau d'avocats d'Ottawa à
16 l'époque, je crois, ou Toronto -- il était aussi à
17 Toronto à l'époque -- concernant une possibilité de
18 poursuivre le gouvernement canadien pour bris de
19 contrat ou fausse représentation, et il m'avait
20 demandé... il m'avait remis copie de cette opinion-là
21 et il m'avait demandé qui je pourrais considérer pour
22 agir comme avocat de litige dans ce domaine-là.

23 Et je lui avais dit à l'époque que,
24 premièrement, ce n'était sûrement pas moi parce que je
25 n'étais pas un avocat de litige, mais que, à mon avis,

1 un excellent avocat du Barreau de l'Ontario était
2 maître Ian Scott, et je lui ai recommandé de prendre
3 monsieur Scott comme avocat, et c'est ce qu'il a fait
4 aussi.

5 M^e BATTISTA : De façon spécifique
6 quant à la promotion, pouvez-vous nous parler de
7 comment vous avez été approché pour entreprendre le
8 mandat spécifique que vous avez accepté à la fin
9 octobre 1993?

10 L'HON. MARC LALONDE : À la fin
11 d'octobre -- alors, ça aurait été après l'élection du
12 nouveau gouvernement libéral en octobre, je crois,
13 1993 -- alors, monsieur Schreiber m'a demandé si je
14 prendrais le mandat pour essayer de convaincre le
15 gouvernement de procéder avec l'achat du produit
16 Thyssen, du véhicule blindé à chenilles, que la
17 compagnie Thyssen essayait de vendre au gouvernement
18 canadien depuis quelques années, et au sujet duquel,
19 elle n'avait pas réussi à avoir une réponse favorable
20 avant l'élection.

21 Alors, je lui ai dit que je serais
22 prêt, sûrement, à considérer et prendre le mandat, mais
23 qu'il me semblait y avoir des conditions élémentaires.

24 La première, c'est qu'il fallait
25 qu'il démontre que le produit au plan coût-bénéfice

1 était avantageux par rapport à d'autres concurrents.

2 Deux, que le produit aurait un marché
3 autre que sur le marché simplement canadien parce qu'on
4 ne construit pas une usine pour construire 400
5 véhicules, dans le fond.

6 Et troisièmement, je lui ai dit qu'il
7 devait sûrement oublier penser que le gouvernement, le
8 nouveau gouvernement, dirigerait ce contrat à source
9 unique, c'est-à-dire accorderait ce projet-là à Thyssen
10 sans appel d'offre public, et que, à mon avis, la seule
11 chance de succès qu'ils avaient, c'était d'essayer de
12 convaincre le gouvernement de procéder par appel
13 d'offre public, et ça, je ne voyais aucun problème,
14 personnellement, à faire des démarches auprès des
15 autorités gouvernementales et de l'administration pour
16 dire qu'un projet d'une telle importance devrait faire
17 l'objet d'appel d'offre public, donc, devrait avoir une
18 vraie concurrence transparente avant d'avoir une
19 décision.

20 M^e BATTISTA : Quand vous êtes entré
21 dans le dossier, quand vous avez accepté le mandat, il
22 était à quelle étape, le projet Bear Head?

23 L'HON. MARC LALONDE : Je crois qu'il
24 était connu que le gouvernement conservateur avait
25 abandonné le projet, avait décidé de ne pas procéder

1 avec le projet. C'est ce dont je me souviens. De
2 toute façon, le projet végétait depuis des années.
3 Mais il n'y avait pas eu de décision finale de prise.
4 Le gouvernement n'avait pas annoncé l'achat de nouveaux
5 produits ou de produits différents de ceux présentés
6 par Thyssen.

7 Alors, je disais que le projet était
8 peut-être, comme on dit, dans les limbes. À ce
9 moment-là, il n'y avait pas eu de décision officielle,
10 mais c'est clair que le projet était... n'était pas
11 celui qui volait le plus haut à ce moment-là. C'était
12 le contexte dans lequel on se trouvait, je pense, en
13 octobre '93.

14 M^e BATTISTA : D'accord.

15 Je vais vous référer aux onglets 3 et
16 5 des documents que vous avez devant vous. Il s'agit
17 de vos notes personnelles, je crois bien.

18 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

19 M^e BATTISTA : Alors, on voit ici une
20 première note à l'onglet 3. Alors, on voit ici que ce
21 sont des notes que vous avez prises -- corrigez-moi si
22 je ne m'abuse -- dans le cadre d'une réunion de
23 préparation ou de discussion au sujet de votre mandat.

24 L'HON. MARC LALONDE : Oui, ce sont
25 des notes... toutes ces notes manuscrites sont des

1 résultats soit de conversations téléphoniques, soit de
2 notes prises à l'occasion de rencontres avec les
3 personnes présentes de la part de Bear Head Industries.

4 Mais si vous regardez à la page 2 de l'onglet 3...

5 M^e BATTISTA : Oui.

6 L'HON. MARC LALONDE : ...on mentionne
7 monsieur Jürgen Massmann et Greg Alford.

8 M^e BATTISTA : Oui.

9 L'HON. MARC LALONDE : Alors, ce
10 serait une rencontre que j'aurais eue avec eux à ce
11 moment-là.

12 La dernière page, vous voyez une note
13 « Schreiber, Greg Alford et Jack Vance ». Alors, ce
14 serait là encore une conversation téléphonique ou une
15 rencontre avec ces trois personnes-là.

16 Quant à la première page, tout ce que
17 je vois, c'est « téléphone KHS. » Alors, c'était
18 probablement des notes prises à l'occasion d'une
19 conversation téléphonique avec monsieur Schreiber.

20 Ces notes-là, malheureusement, ne
21 semblent pas toutes porter de date, mais je dirais que
22 ce sont des notes qui ont été prises très probablement
23 au tout début du mandat. C'est des notes qui
24 consistaient à m'informer de la situation, me donner le
25 panorama de la situation en autant que le projet était

1 concerné.

2 M^e BATTISTA : Au tout début de votre
3 implication, Thyssen visait, à ce moment-là, à
4 s'établir dans la région du Québec ou dans la province
5 de Québec?

6 L'HON. MARC LALONDE : Bien, au tout
7 début...

8 M^e BATTISTA : De votre implication.

9 L'HON. MARC LALONDE : ...sous le
10 gouvernement précédent...

11 M^e BATTISTA : Oui.

12 L'HON. MARC LALONDE : ...le projet
13 visait le Cap-Breton, et je ne sais pas si c'est avant
14 qu'on m'ait consulté ou si c'est immédiatement après.

15 Mais, de toute façon, mon avis avait
16 été, dès le point de départ quand on m'a consulté,
17 écoutez, un des gros problèmes, à mon avis, que vous
18 avez en vous installant au Cap-Breton, c'est que vous
19 allez être obligé d'imposer au gouvernement canadien ou
20 d'obtenir des fonds pour dépenser beaucoup d'argent en
21 infrastructure, construction d'un port, construction
22 peut-être de voie ferrée pour accéder à l'usine, ainsi
23 de suite, construction de routes.

24 Et j'avais dit, je pense qu'un de vos
25 handicaps... d'ailleurs, je me demande si eux ne l'ont

1 pas mentionné un moment donné. Le gouvernement
2 trouvait que ça pouvait impliquer jusqu'à 100 millions
3 de dollars d'investissement en infrastructure, et je
4 leur avais dit que je doutais qu'aucun gouvernement
5 puisse envisager un tel investissement à l'époque.

6 Donc, je leur avais suggéré de
7 considérer un établissement au Québec. Il y avait deux
8 endroits qui m'apparaissaient assez logiques ou
9 possibles et qui étaient déjà doués d'infrastructure.

10 Le premier était les chantiers Davie
11 à Lévis près de Québec, qui étaient des chantiers qui
12 étaient toujours en difficultés financières, qui
13 manquaient toujours de contrats, et que le gouvernement
14 portait à bout de bras depuis des années, et je me
15 disais qu'il y aurait possibilité peut-être de
16 convertir une partie de cet immense chantier en usine
17 qui pourrait fabriquer ce genre de produit.

18 Et une autre était à Montréal, qui
19 venait de fermer, je crois, à l'époque. C'était les
20 usines Vickers, qui étaient aussi... appartenait à
21 une compagnie britannique qui, je pense, avait déjà
22 fait faillite, mais qui, durant la Deuxième Guerre
23 mondiale, avait construit une usine là-bas qui servait
24 à la réparation des bateaux, mais aussi, je crois, si
25 je me rappelle bien, servait à la construction

1 d'appareils militaires.

2 Alors, les deux endroits, à Lévis ou
3 Montréal, avaient accès à des ports en eaux profondes
4 et excellent accès par routes et chemins de fer, donc,
5 ne devraient pas impliquer pour le gouvernement d'avoir
6 à encourir des frais très substantiels d'infrastructure
7 pour soutenir le projet.

8 Alors, c'est la recommandation que
9 j'avais faite, mais je dois vous avouer que je ne me
10 rappelle pas si eux-mêmes n'avaient pas décidé à ce
11 moment-là que peut-être ils seraient mieux de
12 considérer le Québec plutôt que le Cap-Breton.

13 M^e BATTISTA : D'accord.

14 Je vais revenir un peu à vos notes.
15 Simplement attirer votre attention à la première page
16 de l'onglet 3. À la cinquième ligne, nous voyons... ou
17 la quatrième ligne :

18 « Équipement dépassé. Rien pour le
19 maintien de la paix. Min -- *alors,*
20 ministre -- aurait dit vous n'aurez
21 que -- *je ne vois pas* -- pour le
22 maintien de la paix. » [Traduction du
23 texte lu (texte en italiques en
24 français dans le texte lu)]

25 Savez-vous à quoi ça réfère,

1 cette note-là?

2 L'HON. MARC LALONDE : Écoutez, un, je
3 n'étais pas à ce dîner en question; deux, c'est ce que
4 monsieur Schreiber m'a rapporté de la conversation avec
5 des généraux canadiens qu'il avait eue à l'occasion de
6 ce dîner...

7 M^e BATTISTA : M'hmm.

8 L'HON. MARC LALONDE : ...et je crois
9 que ce que les généraux lui ont dit, c'est que le
10 ministre leur avait dit, le seul produit que vous
11 allez... que le gouvernement va être prêt à considérer
12 comme nouvel investissement, ça va être de l'équipement
13 pour les fins de maintien de la paix.

14 M^e BATTISTA : D'accord.

15 Et on voit un peu plus loin, on voit
16 sous la rubrique « Collenette »... J'imagine ça réfère
17 au ministre Collenette de l'époque?

18 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

19 M^e BATTISTA :

20 « Le Canada veut exporter. Le
21 MDN avait besoin de tester
22 l'équipement. Ne demande pas
23 d'acheter quelque équipement que
24 ce soit. » [Traduction du texte
25 lu]

1 C'est...

2 L'HON. MARC LALONDE : Oui, c'est ça.

3 M^e BATTISTA : Ça réfère à quoi, ça?

4 Corrigez-moi si je ne m'abuse, à l'époque, vous avez
5 mentionné tantôt que l'objectif était de démontrer
6 qu'il y avait un véhicule qui était d'une bonne
7 qualité; deuxièmement, qu'on pouvait exporter ce
8 véhicule-là, qu'il y aurait un marché étranger pour
9 cela.

10 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

11 M^e BATTISTA : Est-ce que ces notes-là
12 sont le reflet de ce type de discussion-là?

13 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Oui, en
14 général, je dirais. Mais quand j'ai indiqué ici, « ne
15 demande pas d'acheter l'équipement, » [traduction]
16 franchement là, je ne sais pas trop si c'était Thyssen
17 qui disait vous n'êtes pas obligé d'acheter l'appareil
18 pour le tester ou si on ne devait pas avoir à payer
19 pour en tester un.

20 M^e BATTISTA : D'accord.

21 L'HON. MARC LALONDE : Je ne serais
22 pas en mesure de vous donner des détails là-dessus.

23 M^e BATTISTA : Les détails de ce genre
24 de discussion-là vous échappent aujourd'hui?

25 L'HON. MARC LALONDE : Bien,

1 particulièrement sur « ne demande pas d'acheter
2 l'équipement, » [traduction] je ne sais pas, comme je
3 vous dis, si ça veut dire que Thyssen aurait dit vous
4 n'êtes pas obligé de l'acheter pour la tester.

5 M^e BATTISTA : M'hmm.

6 L'HON. MARC LALONDE : Je ne sais pas
7 à quoi ça réfère exactement.

8 M^e BATTISTA : Très bien.

9 Je vous attire également à la page 3
10 de ce document. On voit... vous avez alludé tantôt à
11 KHS :

12 « Être à Ottawa semaine du 13,
13 réunions. » (Tel que lu)

14 Et là, c'est :

15 « Voir avec... » (Tel que lu)

16 J'imagine que ce sont les ministres
17 que vous visiez, soit vous ou vous avec monsieur
18 Schreiber, à rencontrer pour des fins d'une réunion?

19 L'HON. MARC LALONDE : Oui,
20 absolument.

21 M^e BATTISTA : C'est bien ça?

22 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

23 M^e BATTISTA : En ce qui concerne le
24 volet international du projet, je vais attirer votre
25 attention aux onglets 2, 6 et 7.

1 Alors, à l'onglet 2, nous voyons une
2 lettre de monsieur Greg Alford, qui était, lui,
3 corrigez-moi, vice-président de Bear Head à l'époque?
4 Il était un officier de Bear Head?

5 L'HON. MARC LALONDE : Il était un
6 officier, vice-président ou président, je ne... je me
7 demande s'il n'était pas président.

8 M^e BATTISTA : D'accord.

9 L'HON. MARC LALONDE : Monsieur
10 Schreiber était Chairman.

11 M^e BATTISTA : Chairman, très bien.

12 Alors, M. Alford vous écrit le
13 1^{er} février, et dans ce document-là, il fait référence à
14 une rencontre du 14 décembre 93, rencontre à laquelle
15 vous n'avez pas assisté; c'est bien ça?

16 L'HON. MARC LALONDE : Non, je ne me
17 rappelle pas d'avoir assisté à cette rencontre.

18 M^e BATTISTA : D'accord.

19 Et dans cette lettre, il réfère au
20 fait qu'on a remis, à l'époque, des études de marché et
21 des documents qui tendaient à démontrer qu'il y avait
22 une demande sur le plan international de ce type de
23 véhicule?

24 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

25 M^e BATTISTA : Alors, je vous dirige

1 à... je vous demande de regarder l'onglet 6 à compter
2 de la page 8.

3 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

4 M^e BATTISTA : Alors, ce qu'on voit
5 ici...

6 L'HON. MARC LALONDE : À la page 8 de
7 l'onglet 6?

8 M^e BATTISTA : Oui. Oui.

9 L'HON. MARC LALONDE : Ce qui apparaît
10 comme page 8 de 16 là?

11 M^e BATTISTA : Voilà!

12 L'HON. MARC LALONDE : Merci.

13 M^e BATTISTA : Alors, vous vous
14 souviendrez, lorsque nous nous sommes rencontrés pour
15 préparer votre témoignage, vous aviez fait référence au
16 fait que vous aviez en tête des tableaux...

17 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

18 M^e BATTISTA : ...où on voyait...
19 Est-ce qu'il s'agit des tableaux auxquels vous pensiez?

20 L'HON. MARC LALONDE : Oui, j'ai
21 sûrement vu ces tableaux-là. Je ne me rappelais pas
22 lorsque nous avons eu notre entrevue parce que je ne
23 les avais pas retracés dans mon dossier, mais c'est le
24 genre de document que j'ai sûrement considéré à un
25 moment ou l'autre.

1 M^e BATTISTA : Alors, ce qu'on voit
2 ici, il s'agit de document où on voit :
3 « Marché OTAN précisé »? (Tel
4 que lu)
5 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.
6 M^e BATTISTA : Je présume qu'il s'agit
7 de pays qui sont membres de l'OTAN?
8 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.
9 M^e BATTISTA :
10 « Marché OTAN non précisé » (Tel
11 que lu)
12 Il s'agit de pays où on n'a pas
13 encore fait des études de marché à ce moment-là?
14 L'HON. MARC LALONDE : Oui, où c'était
15 pas... c'est indiqué en haut.
16 M^e BATTISTA : Oui.
17 L'HON. MARC LALONDE : Le premier,
18 c'est marqué :
19 « Au sein de l'OTAN, 14 pays
20 sont équipés de variantes du
21 M113 et de véhicules semblables.
22 Quatre pays particuliers de
23 l'OTAN étaient visés par l'étude
24 de BHI. » (Tel que lu)
25 Dans l'autre, c'est :

1 « Au sein de l'OTAN, 14 pays
2 sont équipés de variantes du
3 M113 et de véhicules semblables.
4 Pour 10 pays de l'OTAN, les
5 prévisions sont combinées dans
6 l'étude de BHI. » (Tel que lu)

7 M^e BATTISTA : D'accord.

8 Et ce que nous voyons ici, c'est ce
9 que Bear Head Industries prévoit comme marchés pour ce
10 type de véhicule; c'est bien ça?

11 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

12 M^e BATTISTA : Alors, on voit « marché
13 brut prévu par BHI » [traduction] à la deuxième page,
14 c'est-à-dire à 9 de 16, on voit « 8 280 véhicules » ...

15 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

16 M^e BATTISTA : ...et « prévision du
17 marché net de BHI [traduction] : 1 656 véhicules »?

18 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

19 M^e BATTISTA : Ensuite, on voit :

20 « Marché hors de l'OTAN
21 précisé » [Traduction du texte
22 lu]

23 Il s'agit de pays qui n'appartiennent
24 pas à l'OTAN?

25 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

1 M^e BATTISTA : Et Thyssen avait... ou
2 Bear Head avait préparé des projections en termes de
3 besoins futurs ou potentiels, marchés potentiels dans
4 ces pays-là?

5 L'HON. MARC LALONDE : À ma
6 connaissance, ces études-là ont été faites par Thyssen
7 en Allemagne et étaient faites... visaient à identifier
8 des pays qui avaient de l'équipement qui était
9 susceptible d'avoir besoin d'être remplacé, enfin, qui
10 étaient dotés d'équipement qui datait de 15, 20 à 25
11 ans, donc, qu'on pouvait présumer que ces pays
12 viseraient à moderniser leur équipement à plus ou moins
13 courte échéance, et c'est sur cette base que la liste
14 de ces pays-là, à ma connaissance, avait été établie.

15 M^e BATTISTA : D'accord.

16 Et maintenant, j'attire votre
17 attention à l'onglet 7, alors, simplement pour terminer
18 sur ce document. On voit encore, à la page 11 de 16 :

19 « Marché hors de l'OTAN non
20 précisé » [Traduction du texte
21 lu]

22 Et encore là, on voit une série de
23 pays, mais dans ce cas-là, il n'y a pas de prévisions.

24 Ce qu'on a, c'est le nombre de véhicules qu'on croit
25 que ces pays-là possèdent, mais on n'a pas de

1 prévisions quant aux possibilités de...

2 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

3 M^e BATTISTA : ...de ventes, et c'est
4 la même chose pour la page suivante?

5 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

6 C'est une liste de pays au sujet desquels, sans doute,
7 Thyssen n'avait pas d'information valable pour tirer
8 quelque... faire une prévision raisonnable.

9 M^e BATTISTA : D'accord.

10 Et à la page 13 de 16, ce que nous
11 voyons, c'est le potentiel total selon les prévisions
12 de Thyssen pour le marché international?

13 L'HON. MARC LALONDE : Le potentiel
14 total et la part de marché que Thyssen pensait pouvoir
15 obtenir.

16 M^e BATTISTA : D'accord.

17 J'attire votre attention maintenant à
18 l'onglet 7. Vous avez eu l'occasion de voir ce
19 document?

20 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

21 M^e BATTISTA : Si je vous suggère,
22 c'est l'étude du gouvernement canadien quant à des
23 prévisions possibles ou plausibles quant au marché
24 international?

25 L'HON. MARC LALONDE : Marché

1 extérieur, yes, oui.

2 M^e BATTISTA : Alors, ça, ça été fait
3 par le gouvernement canadien suite aux représentations
4 de Thyssen et de Bear Head?

5 L'HON. MARC LALONDE : Je ne suis pas
6 sûr si ça été fait par le gouvernement lui-même. Je me
7 demande s'ils n'avaient pas engagé une grande firme de
8 comptables comme consultants, mais ce sont les chiffres
9 du gouvernement.

10 M^e BATTISTA : D'accord.

11 Qui ont été produites dans le
12 contexte des représentations que faisaient Thyssen et
13 Bear Head à l'époque?

14 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.
15 Thyssen disait, il y a un grand marché extérieur, un
16 grand marché d'exportation pour ce produit-là, et le
17 gouvernement disait, bien, on voudrait bien voir, on va
18 faire notre propre étude, on ne s'en remettra pas
19 nécessairement à vos chiffres, et le gouvernement a
20 fait ces études-là.

21 Il y avait un écart, d'ailleurs,
22 assez considérable entre les deux. Si vous regardez,
23 les projections de Thyssen étaient pour quelque
24 8 000 véhicules, tandis que celles du gouvernement
25 étaient plutôt pour 2 000 véhicules.

1 Mais je sais qu'il y a eu des
2 discussions subséquentes entre le gouvernement et
3 Thyssen à ce sujet-là, à lesquelles, personnellement,
4 je n'ai pas participé, mais que... disons que les
5 chiffres ont tendu à se rapprocher un peu.

6 Mais à tout événement, la thèse de
7 Thyssen était à l'effet que même avec 2 000 véhicules
8 en exportation, il y aurait de quoi à soutenir très
9 facilement une installation autonome au Canada, et
10 Thyssen accordant un mandat mondial pour ce produit-là
11 à Thyssen Canada.

12 M^e BATTISTA : D'accord.

13 Je vais attirer votre attention à
14 l'onglet 10. Vous avez un document, une transmission
15 par télécopie de monsieur Alford. Vous êtes mis en
16 copie. Alors, nous voyons qu'il y a une copie à
17 monsieur Jürgen Massmann, Karlheinz Schreiber, Jack
18 Vance, et à vous-même.

19 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

20 M^e BATTISTA : Et c'est une copie du
21 Livre blanc du gouvernement, en défense.

22 Pouvez-vous nous parler de
23 l'importance du Livre blanc en défense? Est-ce que ça
24 représente...

25 L'HON. MARC LALONDE : Bien, c'était

1 l'arrivée d'un nouveau gouvernement qui faisait face à
2 une situation financière extrêmement difficile. Le
3 déficit fiscal était très considérable, disons ça comme
4 ça, et le gouvernement avait fait une de ses priorités,
5 avait dit de réduire le déficit comme première
6 priorité, et tant monsieur Chrétien, qui était premier
7 ministre, et monsieur Martin, comme ministre des
8 Finances, s'étaient engagés à réduire radicalement le
9 déficit sur une période de quelques années.

10 Par ailleurs, le ministère de la
11 Défense, depuis des années, et c'était régulier,
12 demandait toujours de renouveler son équipement,
13 d'ajouter à ce qu'ils avaient et ainsi de suite, et ça
14 toujours été, au travers les décennies, un problème
15 entre le ministère de la Défense et le gouvernement.
16 Il n'y a pratiquement pas de limite à l'équipement
17 militaire qu'on peut acheter si on veut vraiment être à
18 la fine pointe. D'autre part, les ressources
19 gouvernementales sont nécessairement limitées. Donc,
20 il faut apprendre à trancher ou à diminuer les
21 espérances d'achat du ministère de la Défense.

22 Ce Livre blanc avait été préparé par
23 le gouvernement à l'époque justement pour essayer de
24 faire un cadre devant toutes les demandes qui
25 provenaient du ministère de la Défense. Il y en a qui

1 voulaiènt des sous-marins. Il y en a qui voulaiènt plus
2 de destroyers. Il y en a qui voulaiènt les derniers
3 cris des avions de chasse. Et puis, évidèment, il y
4 en a qui disaiènt, il faut équièper mieux l'armée de
5 terre, avec tout ce que ça peut reprèsender.

6 Et le gouvernement étaiènt pris avec
7 une sèrie de demandes qu'il savaiènt fort bien qu'il ne
8 pouvaiènt pas rencontrer, ne pouvaiènt pas rencontrer
9 toutes. Alors, ce Livre blanc-là, à l'époque, étaiènt
10 sorti en misant beaucoup sur le rôle des Forces
11 canadiennes, des Forces armées canadiennes, pour le
12 maintien de la paix dans le monde, surtout en vertu des
13 mandats des Nations Unies. Ça fait partie, d'ailleurs,
14 de notre fonction traditionnelle depuis la fin de la
15 Deuxième Guerre mondiale.

16 Donc, il avait mis l'accent sur cet
17 aspect-là, et, par ailleurs, a noté en page 50 de ce
18 document, disant on a une situation financière
19 extrêmement difficile, il va falloir... on ne pourra
20 pas tout faire. Alors, c'est le contexte de ce Livre
21 blanc, en général.

22 M^e BATTISTA : D'accord.

23 Ce document vous avait été transmis
24 par monsieur Alford; c'est exact?

25 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

1 M^e BATTISTA : Je vais vous montrer
2 également, à l'onglet 11, nous avons un projet de
3 lettre -- elle n'est pas signée -- de monsieur Jürgen
4 Massmann à monsieur Collenette. Elle porte la date du
5 1^{er} décembre également.

6 Est-ce qu'on doit comprendre que
7 c'était un projet de lettre que monsieur Massmann
8 envoyait à monsieur Collenette dans le contexte du
9 Livre blanc?

10 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Avec la
11 publication du Livre blanc, il est apparu que ça serait
12 le moment de repositionner le projet Thyssen dans le
13 contexte du Livre blanc. Je ne sais pas si cette
14 lettre a été envoyée le 1^{er} décembre, mais c'est plus
15 probablement... Je ne sais pas, franchement, si elle a
16 été envoyée ou pas, mais très probablement qu'elle a
17 été expédiée, oui.

18 M^e BATTISTA : D'accord.

19 Et c'était un document qui était en
20 réaction au Livre blanc et pour positionner Bear Head
21 dans ce contexte-là?

22 L'HON. MARC LALONDE : Écoutez, le
23 Livre blanc est sorti le 1^{er} décembre, et cette
24 lettre-là est datée du 1^{er} décembre. Alors, dire que
25 c'est en réaction au Livre blanc, c'est peut-être aller

1 un peu vite.

2 Je soupçonne que le projet de lettre
3 a été rédigé quelques jours auparavant, et c'était en
4 ébullition depuis un certain temps. J'ai sûrement été
5 consulté sur ce projet, et j'ai probablement eu à
6 exprimer mon point de vue sur les formulations qui
7 étaient contenues dans cette lettre-là. Mais si je me
8 rappelle bien, la lettre a été éventuellement expédiée,
9 oui.

10 M^e BATTISTA : Peut-être simplement
11 pour vous aider, à la page 3 de ce document, on voit :

12 « Maintenant que votre... »

13 [Traduction du texte lu]

14 Dernière phrase :

15 « Maintenant que votre besoin de
16 VBTT de remplacement est
17 spécifiquement confirmé dans le
18 Livre blanc, j'apprécierais que
19 vous m'assuriez bientôt... »

20 [Traduction du texte lu]

21 Je comprends, c'est écrit le 1^{er}, le
22 Livre blanc est sorti le 1^{er}, mais c'est dans le
23 contexte... vous avez reçu... on voit bien que c'est un
24 envoi de Thyssen qui vous a été envoyé. C'était un
25 document de travail de Thyssen dans le contexte du

1 Livre blanc qui sortait?

2 L'HON. MARC LALONDE : Non. Je pense
3 que c'est au crédit de Thyssen de voir qu'ils
4 travaillaient rapidement, qu'ils aient réussi à sortir
5 la lettre le même jour que la production du Livre
6 blanc.

7 M^e BATTISTA : À tout le moins, la
8 lettre porte la date du 1^{er} décembre.

9 L'HON. MARC LALONDE : Elle porte la
10 date du 1^{er} décembre.

11 M^e BATTISTA : D'accord.

12 Je vais vous demander de nous
13 expliquer le lien que vous aviez avec vos mandataires.
14 Alors, avec qui de la compagnie Bear Head Industries
15 étiez-vous en lien dans le cadre de l'exécution de
16 votre mandat?

17 L'HON. MARC LALONDE : Chez Bear Head
18 Industries, il y avait monsieur Schreiber, monsieur
19 Alford et le lieutenant-général Vance qui était un
20 officier à la retraite, en particulier, et il y avait
21 aussi un ancien officier supérieur des Forces armées
22 qui s'appelait Ian Reid(ph), je crois... Ian Reid.
23 Alors, c'était les gens avec qui j'étais en
24 communication, mais surtout monsieur Alford et monsieur
25 Schreiber.

1 En ce qui concernait Thyssen, j'étais
2 en communication, évidemment, assez fréquemment avec
3 monsieur Jürgen Massmann.

4 M^e BATTISTA : Décrivez-nous le rôle de
5 chacun, le rôle de monsieur Massman en particulier.

6 L'HON. MARC LALONDE: Monsieur
7 Massman occupait un poste supérieur dans la structure
8 de Thyssen AG en Allemagne. Je crois qu'il était sur
9 le comité exécutif de l'entreprise. En tout cas, il
10 avait un poste très supérieur, et c'est celui qui était
11 responsable pour Thyssen de vendre le produit... les
12 véhicules aux Forces armées canadiennes.

13 Alors, c'est lui qui connaissait --
14 il était lui-même ingénieur et responsable d'une
15 division, je crois, en Allemagne -- et il connaissait
16 très bien le produit et il était, à toutes fins
17 pratiques, le porte-parole officiel de Thyssen, en
18 rapport avec ce produit-là.

19 M^e BATTISTA: Son rôle par rapport au
20 vôtre ou celui de M. Schreiber, vis à vis des
21 représentations que vous aviez à faire, tant aux
22 ministre qu'aux fonctionnaires?

23 L'HON. MARC LALONDE: Bien, monsieur
24 Massmann vivait en Allemagne. Il ne connaissait pas
25 très bien le personnel du gouvernement canadien, que ce

1 soit au niveau des fonctionnaires ou au niveau
2 politique. Ceux-ci, je m'adonnais à les connaître
3 passablement mieux que lui. Par ailleurs, il en savait
4 beaucoup plus que moi sur l'équipement militaire.

5 Et quant à monsieur Schreiber, il
6 était... il suivait ce dossier-là intensivement depuis
7 1990... '88, je ne sais trop (ça faisait des années).
8 Alors, il était très au courant et comme il avait fait
9 énormément de démarches, je crois, du temps du
10 gouvernement conservateur, il connaissait beaucoup de
11 gens dans l'administration, les Forces armées et
12 l'ancien gouvernement et même le gouvernement libéral
13 qui a suivi.

14 Alors, monsieur Alford, qui était
15 président, je crois, ou vice-président de Bear Head --
16 mais je crois qu'il était président -- était aussi
17 quelqu'un qui avait une bonne expérience de
18 l'administration publique, qui connaissait beaucoup ce
19 qui se passait dans la fonction publique et puis qui
20 suivait de près le dossier, faisait la rédaction, et
21 cetera.

22 M^e BATTISTA: Dans le cadre de votre
23 implication dans le projet Bear Head et votre travail
24 avec le projet de Thyssen Bear Head, avez-vous eu des
25 relations d'affaires avec monsieur Fred Doucet?

1 L'HON. MARC LALONDE: Non. En
2 fait... À ma souvenance, je n'ai jamais rencontré
3 monsieur Fred Doucet... à cette époque-là, sûrement
4 pas. J'ai jamais... À ma connaissance, je n'ai jamais
5 eu de relation avec lui... même sur un autre dossier,
6 je dois dire, je... Ce n'est pas une personne que je
7 connais bien. Je peux lui avoir serré la main dans un
8 contexte social ou...

9 En politique ou dans la vie publique,
10 on rencontre beaucoup de gens. Je ne pourrais pas dire
11 que je l'ai jamais rencontré, mais ce n'est pas
12 quelqu'un que je connais et je n'ai jamais eu de
13 contact avec lui à ma connaissance; au meilleur de ma
14 souvenance, non.

15 M^e BATTISTA: Avez-vous de
16 l'information au sujet d'une implication quelconque ou
17 d'un rôle quelconque qu'il a pu jouer dans le cadre du
18 projet Bear Head alors que vous aviez le mandat d'agir
19 pour Bear Head?

20 L'HON. MARC LALONDE: Non.

21 M^e BATTISTA: O.K. Savez-vous si M.
22 Schreiber ou M. Alford était en lien avec M. Doucet, au
23 sujet du projet Bear Head à l'époque où vous étiez
24 impliqué?

25 L'HON. MARC LALONDE: À l'époque où

1 j'étais impliqué, non.

2 M^e BATTISTA: Donc, à cette époque-là,
3 vous n'avez jamais eu aucune information vous disant
4 que monsieur Fred Doucet pouvait avoir un lien
5 quelconque, de près ou de loin, avec le projet Bear
6 Head?

7 L'HON. MARC LALONDE: Je devais
8 savoir qu'il y avait eu une implication sur le
9 gouvernement antérieur, de quelque façon, mais jamais
10 je n'ai entendu parler de lui, dans le temps où j'avais
11 le mandat, comme faisant quoique ce soit en rapport
12 avec ce mandat-là.

13 M^e BATTISTA: D'accord. Maintenant,
14 quant à votre rôle spécifique particulier en tant que
15 lobbyiste, votre rôle se limitait à celui de faire des
16 représentations sur la scène nationale?

17 L'HON. MARC LALONDE: Exactement. Je
18 n'ai fait de représentations qu'au gouvernement
19 canadien. Je n'ai pas fait de représentations soit au
20 plan international, soit au niveau de quelque
21 gouvernement provincial que ce soit.

22 M^e BATTISTA: Et auprès de qui
23 avez-vous fait des représentations?

24 L'HON. MARC LALONDE: Auprès de
25 fonctionnaires et de ministres. Bien, si je commence

1 par les ministres, je dirais le ministre de
2 l'Industrie, le ministre de la Défense, le ministre des
3 Affaires étrangères, le Premier ministre, vers la fin
4 du dossier, juste avant la décision finale.

5 Et au niveau des fonctionnaires,
6 bien, j'ai fait des démarches auprès du chef de cabinet
7 de monsieur Chrétien à l'époque, auprès des
8 fonctionnaires du ministère de l'Industrie, du
9 ministère de la Défense. Et les gens du ministère des
10 Affaires étrangères aussi, alors j'ai fait...

11 Mon métier, c'était de faire du
12 démarchage pour essayer de convaincre tout ce monde
13 d'accepter de faire un appel d'offres public.

14 M^e BATTISTA: D'accord. Vous avez
15 parlé de représentations, soit auprès de fonctionnaires
16 ou auprès de ministres. Je vais attirer votre
17 attention à l'onglet huit. Plus particulièrement,
18 alors, il s'agit d'un mémo, d'une lettre que vous avez
19 transmise au ministre André Ouellet, à l'époque?

20 L'HON. MARC LALONDE: Oui. Il était
21 ministre des Affaires étrangères, à l'époque.

22 M^e BATTISTA: Alors, c'est un mémo, si
23 on veut, du 23 septembre 1994. J'attire votre
24 attention au quatrième paragraphe :

25 « Il semble y avoir deux

1 tendances contradictoires chez
2 les fonctionnaires dans ce
3 dossier et il est d'autant plus
4 important que cela soit suivi de
5 près au niveau politique. »

6 Que pouvez-vous nous dire à ce
7 sujet-là?

8 L'HON. MARC LALONDE: C'était clair
9 qu'il y avait des gens dans la fonction publique qui
10 trouvaient que c'était un projet qui méritait d'être
11 poursuivi, d'être considéré attentivement. Il y en a
12 d'autres qui étaient radicalement contre, qui jugeaient
13 que ce dont le gouvernement... ce dont les Forces
14 armées avaient besoin, c'était de renouveler surtout sa
15 flotte de véhicules militaires sur roues et n'avait pas
16 besoin d'acheter un nouvel appareil à chenilles.

17 Et ça, ça remontait à longtemps. Je
18 pense que ça fait partie du débat au sujet de ce
19 projet-là depuis pratiquement le début. Alors, ça
20 variait. Je dirais que le ministère... les
21 fonctionnaires du ministère de l'Industrie
22 m'apparaissaient particulièrement positifs, vis à vis
23 le projet, à cause des retombées possibles, au plan des
24 exportations, tandis que ceux de la Défense étaient
25 plus sceptiques et, encore une fois, étaient inquiets

1 au plan des coûts, visaient à essayer de faire le plus
2 possible avec le moins d'argent possible.

3 Et c'est ça, c'est ces deux
4 tendances-là qui s'affrontaient. Donc, quand j'ai dit
5 qu'ils... quand je dis ici que:

6 « Il semble y avoir deux
7 tendances contradictoires chez
8 les fonctionnaires dans ce
9 dossier. Il est d'autant plus
10 important que cela soit suivi de
11 près au niveau politique... »

12 Eh bien, en bout de ligne, toutes ces
13 décisions-là viennent... sont des décisions du Cabinet.

14 Et je trouvais que c'était important de souligner que
15 quelque décision qui viendrait au Cabinet, ça devait...

16 Ils ne devaient pas prendre ça comme étant une
17 décision unanime de la part des fonctionnaires.

18 M^e BATTISTA: Je vais attirer votre
19 attention à l'onglet 14, justement à ce sujet. Ça va
20 faire suite et peut-être vous permettre d'élaborer
21 davantage votre réponse. À la page deux, vous avez le
22 deuxième paragraphe :

23 « Pendant une conversation
24 antérieure... » [Traduction du
25 texte lu]

1 Vous me suivez?

2 L'HON. MARC LALONDE: Oui, oui.

3 M^e BATTISTA:

4 « Pendant une conversation
5 antérieure avec le sous-ministre
6 de la Défense, il a exprimé
7 l'opinion qu'il n'y a de place
8 au Canada que pour un seul
9 fabricant. Nous avons été très
10 surpris de cette information,
11 qui selon nous ne reflète pas
12 tous les faits. Quoi qu'il en
13 soit, si c'est l'opinion du
14 sous-ministre, comment peut-il
15 s'arroger le droit de dire qui
16 devrait être ce fabricant
17 privilégié plutôt que de laisser
18 agir les lois du marché... »

19 [Traduction du texte lu]

20 Et ça continue. Pouvez-vous

21 élaborer?

22 L'HON. MARC LALONDE : Bien, je pense
23 que... Le paragraphe est clair; il dit ce qu'il dit.
24 Ce n'est pas évident que... il devait y avoir un seul
25 producteur au Canada pour ces véhicules-là et s'il en

1 était que pour en avoir un seul en bout de ligne, bien
2 pourquoi pas faire un concours public et choisir le
3 meilleur?

4 M^e BATTISTA : Alors, si on
5 récapitule, quand vous êtes arrivé au dossier, vous
6 nous avez dit, essentiellement, il y avait trois
7 éléments. Premièrement, faire la démonstration que le
8 véhicule était un véhicule de bonne qualité?

9 L'HON. MARC LALONDE : Valable au
10 plan coût/bénéfices.

11 M^e BATTISTA : Deuxièmement, qu'il y
12 avait un marché d'exportation internationale et que la
13 production au Canada pouvait permettre cette
14 exportation-là?

15 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

16 M^e BATTISTA : Et troisièmement,
17 l'objectif d'un concours, pour qu'il n'y ait pas un
18 contrat qui soit attribué à un seul... à une seule
19 entreprise?

20 L'HON. MARC LALONDE : Attribution à
21 source unique. Et ce qu'on... il s'agissait de
22 demander un appel d'offres public, en bonne et due
23 forme.

24 Ce que nous avons fait alors que
25 j'étais au gouvernement -- bien, au moins en deux

1 occasions -- ça avait été l'achat des avions de chasse
2 F18 et aussi un contrat pour la construction de
3 frégates pour la marine et dans les deux cas, il y
4 avait eu concours public. Un certain nombre
5 d'entreprises internationales et canadiennes avaient
6 participé à un concours élaboré qui avait duré, si je
7 me rappelle bien, une couple d'années.

8 Mais le résultat net, c'est que
9 l'achat avait été fait suite à un appel d'offres
10 public.

11 M^e BATTISTA : D'accord.

12 COMMISSAIRE OLIPHANT : (Hors
13 microphone) la position de monsieur Jean Pelletier à ce
14 moment?

15 L'HON. MARC LALONDE : Monsieur
16 Pelletier était un homme, à ce moment-là, qui écoutait
17 surtout, sur le sujet. Il... Je l'ai... Je lui ai
18 écrit et je l'ai rencontré. Il n'y avait pas de
19 décision prise et je pense qu'il était au courant que
20 les opinions étaient partagées à l'intérieur de
21 l'administration publique et même à l'intérieur du
22 cabinet...

23 M^e BATTISTA : Oui.

24 L'HON. MARC LALONDE : ...qu'il y
25 avait des ministres qui penchaient d'un côté, d'autres

1 de l'autre. Et franchement, monsieur Pelletier ne m'a
2 pas dit « Votre projet n'a aucun bon sens », mais
3 d'autre part, il ne m'a pas dit « C'est assuré, on va
4 faire un appel d'offres public. » Je n'ai jamais eu de
5 garanties dans un sens ou dans l'autre.

6 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

7 M^e BATTISTA : Je vais vous poser
8 maintenant quelques questions sur le volet
9 international du projet Thyssen, monsieur Lalonde.

10 Alors, nous avons vu tantôt, par les
11 onglets que je vous avais montrés, les tableaux
12 qu'avait préparés Thyssen. À l'époque, vous aviez des
13 informations au sujet de ces démarches-là qu'avait
14 faites Thyssen pour vérifier la viabilité d'un marché
15 international pour ce type de véhicules. C'est exact?

16 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

17 M^e BATTISTA : Si on résume le projet,
18 on voulait implanter une usine de production de
19 véhicules blindés légers, fabriqués au Canada et
20 surtout pour un marché international? C'est bien ça?

21 L'HON. MARC LALONDE : C'est évident
22 qu'on... ce que Thyssen visait, c'était d'abord le
23 marché canadien... visait à produire au moins 400 de
24 ces véhicules-là, qui représentaient un contrat de
25 quelques milliards de dollars. Alors, ce n'était pas

1 insignifiant, mais ceci n'était conçu que comme la
2 première étape visant à construire un marché, bâtir un
3 marché international.

4 Et, encore une fois, on savait que ça
5 serait difficile de convaincre le canadien... le
6 gouvernement canadien d'approuver la construction d'une
7 telle usine si le gouvernement canadien allait être le
8 seul acheteur. D'autant plus que c'était un produit
9 qui était nouveau, qui n'avait pas pénétré de marché
10 nulle part antérieurement, alors c'était un marché...
11 une opération difficile à vendre.

12 M^e BATTISTA : Est-ce qu'il serait
13 juste de dire que l'investissement requis n'aurait
14 peut-être pas justifié la fabrication de simplement
15 400 véhicules pour fermer l'usine par la suite?

16 L'HON. MARC LALONDE : Le... Thyssen
17 était tellement convaincu qu'il y avait un marché
18 international qu'ils ont dit, je crois, vers la fin (et
19 vous allez trouver ça dans le dossier)... il me semble
20 qu'ils ont dit qu'ils étaient prêts à procéder même
21 avec la base de 400... l'achat d'environ quatre à cinq
22 cent véhicules canadiens...

23 Ils étaient tellement convaincus que
24 s'ils réussissaient ça, ils réussiraient à atteindre
25 l'objectif minimal établi par Industrie Canada de

1 2 000 véhicules vendus à l'étranger sur une période de
2 10 ans.

3 M^e BATTISTA : D'accord. Donc, vous
4 avez eu des discussions entre vous à Bear Head, quand
5 vous étiez lobbyiste, tant sur les objectifs ou les
6 prévisions, le potentiel de marché que Thyssen
7 envisageait, que la prévision, si on veut, plus
8 minimaliste du gouvernement canadien?

9 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

10 M^e BATTISTA : Mais dans les deux cas,
11 il est évident que le marché extérieur était un élément
12 important sinon fondamental de ce projet-là?

13 L'HON. MARC LALONDE : C'est sûrement
14 un élément important. « Fondamental »... encore une
15 fois, je doute que le gouvernement canadien aurait
16 accepté de s'embarquer dans ce projet s'il avait conclu
17 qu'il aurait été le seul dans le monde à avoir ce
18 véhicule. Donc, pour Thyssen, c'était aussi important
19 de bien établir qu'il pourrait développer un marché.

20 Et même, Industrie Canada
21 reconnaissait qu'il y avait un marché raisonnable pour
22 au moins 2 000 véhicules et Thyssen avait dit : À
23 2 000 véhicules sur dix ans, nous pouvons très bien
24 fonctionner.

25 M^e BATTISTA : Très bien. Et dans

1 toutes ces discussions que vous avez eues entre vous,
2 représentants ou lobbyistes pour Bear Head, est-ce
3 qu'on ne vous a jamais dit que les services de
4 M. Mulroney avaient été retenus pour porter une
5 assistance quelconque sur le volet international du
6 projet Bear Head?

7 L'HON. MARC LALONDE : Non.

8 M^e BATTISTA : Maintenant, vous n'êtes
9 pas un expert dans le domaine de la législation et de
10 la réglementation concernant la vente de produits
11 militaires, mais que pouvez-vous nous dire à ce sujet à
12 partir de votre expérience alors que vous étiez au sein
13 du gouvernement canadien?

14 L'HON. MARC LALONDE : Écoutez...
15 Encore... Je vous l'avais dit, je ne prétends pas être
16 un expert là-dessus, mais ce dont je me souviens, c'est
17 que nous avons des engagements à la fois à l'intérieur
18 de l'OTAN et en vertu de l'accord conjoint en matière
19 de produits de la défense avec les États-Unis, qui nous
20 imposaient des restrictions très substantielles
21 concernant les exportations de produits militaires.

22 Je ne serais pas en mesure de vous en
23 parler en détail. Tout ce que je peux vous dire, c'est
24 qu'en tant que membre de l'OTAN et en tant que
25 partenaire dans le traité conjoint sur la production

1 militaire, le Canada se trouvait restreint dans ses
2 activités d'exportation à l'étranger.

3 D'ailleurs, si vous regardez les
4 projections qui ont été faites, par exemple, on n'a
5 retrouvé nulle part là-dedans mention de la Chine ou
6 mention de la Russ-- de l'Union soviétique (ou de la
7 Russie, à l'époque). Aucun des anciens pays membres de
8 l'Union soviétique à ma connaissance n'était sur cette
9 liste-ci.

10 Alors, il y avait des pays qui, de
11 toute évidence... il était inconcevable qu'on puisse
12 exporter -- vers lesquels il serait inconcevable qu'on
13 puisse exporter à partir du Canada à cause de nos
14 accords internationaux.

15 M^e BATTISTA : Maintenant, votre
16 mandat en lien avec le projet Bear Head a pris fin à
17 quel moment?

18 L'HON. MARC LALONDE : Au moment de
19 la décision du gouvernement. Je pense que la décision
20 était en octobre '95 (corrigez-moi si je me trompe)...

21 M^e BATTISTA : Août... au mois
22 d'août...

23 L'HON. MARC LALONDE : La décision
24 était au mois d'août? Alors, mon mandat s'est... à
25 toutes fins pratiques, s'est terminé là. Je me suis

1 permis d'écrire une lettre additionnelle au Premier
2 ministre exprimant ma surprise et mon désappointement.
3 Mais ça n'a pas fait changer la décision; ça m'a juste
4 soulagé.

5 Mais si je me rappelle bien, vous
6 avez au dossier en quelque part --

7 M^e BATTISTA : Oui, ici.

8 L'HON. MARC LALONDE : ...une lettre
9 que j'ai écrite à M. Massmann...

10 M^e BATTISTA : Oui.

11 L'HON. MARC LALONDE : Alors,
12 disant : « Peut-être qu'on se reverra un jour, mais ça
13 ne sera pas sur ce dossier-là. »

14 M^e BATTISTA : Alors, si vous allez à
15 l'onglet 25, nous voyons le mémo qui est envoyé et on
16 voit le communiqué qui est joint à ça, le communiqué du
17 16 août 1995...

18 L'HON. MARC LALONDE : D'accord.

19 M^e BATTISTA : ...qui annonce qu'il y
20 aura acquisition, mais non pas des projets... des
21 produits Thyssen, mais des produits GM Diesel Division?

22 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

23 M^e BATTISTA : Ensuite, à 27, on voit
24 une lettre qui vous est transmise par le bureau du
25 Premier ministre Jean Chrétien, Premier ministre de

1 l'époque, en réponse à une lettre que vous lui aviez
2 envoyée le 13 juillet, j'imagine, peu de temps avant
3 qu'on annonce le choix.

4 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

5 M^e BATTISTA : Ensuite, on a une
6 lettre du 26 septembre, que vous avez envoyée. Alors,
7 nous sommes à l'onglet 27.

8 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

9 M^e BATTISTA : Une lettre du
10 26 septembre, que vous avez transmise à M. Massmann,
11 dans laquelle vous lui annoncez que le tout n'a pas été
12 comme souhaité.

13 Et nous avons ensuite, à l'onglet 28,
14 une copie d'une lettre que vous avez adressée à
15 M. Chrétien... la traduction de la lettre.

16 L'HON. MARC LALONDE : Le
17 26 septembre?

18 M^e BATTISTA : Oui. L'onglet 28, qui
19 est une lettre du 26 septembre 1995.

20 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

21 M^e BATTISTA : C'est bien ça.

22 L'HON. MARC LALONDE : Moi, mon
23 mandat a expiré à ce moment-là.

24 M^e BATTISTA : D'accord.

25 Alors, si vous me donnez quelques

1 instants, monsieur le commissaire, je vais juste faire
2 une petite vérification.

3 --- Pause

4 COMMISSAIRE OLIPHANT : (Hors
5 microphone)

6 M^e BATTISTA : Vous suggérez une pause
7 immédiatement?

8 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui,
9 15 minutes.

10 M^e BATTISTA : Très bien... très bien.

11 --- Suspension à 15 h 24 / Upon recessing at 3:24 p.m.

12 --- Reprise à 15 h 40 / Upon resuming at 3:40 p.m.

13 M^e BATTISTA : Alors, monsieur le
14 commissaire, deux choses. Premièrement, j'ai juste un
15 sujet que je veux couvrir avec M. Lalonde, mais avant
16 cela, je voudrais simplement m'excuser auprès de
17 M^e Michel Décarie, j'ai oublié de vous le présenter au
18 début de l'interrogatoire de M. Lalonde. Alors,
19 M^e Décarie est ici pour monsieur l'Honorable Marc
20 Lalonde.

21 M^e DÉCARIE : Bonjour.

22 M^e BATTISTA : Alors, monsieur
23 Lalonde, si vous permettez, simplement revenir sur un
24 aspect du volet international. Nous avons, dans le
25 cadre des questions qui vous ont été posées, nous avons

1 abordé le sujet des discussions à l'intérieur des gens
2 qui faisaient le lobby pour Bear Head et l'importance
3 du marché international, les études divergentes entre
4 le gouvernement canadien et ce que Thyssen avait fait.

5 Les projections de Thyssen, à votre
6 compréhension, elles étaient faites par qui? Qui les
7 avait préparées?

8 L'HON. MARC LALONDE : À ma
9 compréhension; je n'en ai pas une connaissance
10 personnelle que je pourrais vous garantir, mais à ma
11 compréhension, ces études-là étaient faites par Thyssen
12 en Allemagne qui, évidemment, connaissait le marché
13 international beaucoup plus que Bear Head ici qui avait
14 trois ou quatre employés ou officiers, dont aucun
15 n'était un spécialiste du commerce international de
16 l'équipement militaire.

17 Alors, moi, j'ai toujours perçu ces
18 études-là, ces projections-là comme «originant» de
19 Thyssen en Allemagne.

20 M^e BATTISTA : D'accord. Et
21 aviez-vous une quelconque information qui vous
22 permettait de croire qu'il y avait, de la part de
23 Bear Head et des gens avec qui vous étiez en lien, des
24 démarches pour faire des représentations sur le plan
25 international?

1 L'HON. MARC LALONDE : Le seul cas
2 dont j'ai eu connaissance, c'est celui qui concerne la
3 Malaisie. Il y avait eu un prototype qui avait été
4 construit du char à chenille en question et si je me
5 rappelle bien, un deuxième véhicule a été construit
6 pour être testé en Malaisie et Thyssen entrevoyait que
7 la Malaisie voudrait ou désirait renouveler son
8 équipement relativement rapidement.

9 Et le marché de la Malaisie avait été
10 identifié comme étant un marché potentiel réel et
11 prochain et, en conséquence, je crois... je ne sais pas
12 si Thyssen a effectivement expédié un prototype en
13 Malaisie, mais à ma connaissance, ce prototype-là avait
14 été sujet, soumis à des tests pour les forces armées
15 malaysiennes.

16 M^e BATTISTA : Qui vous avait informé
17 de ce fait-là?

18 L'HON. MARC LALONDE : Ah! C'était
19 M. Massmann et M. Schreiber.

20 M^e BATTISTA : D'accord. Donc, ils
21 partageaient avec vous des informations de ce type-là.
22 Si, par exemple, des démarches avaient été faites sur
23 le plan international ou auprès d'autres pays ou
24 d'autres gouvernements, ce type d'information-là était
25 partagé avec vous?

1 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Nous
2 avons eu des discussions concernant ces projections-là,
3 ces prévisions-là, d'autant plus qu'il y avait un écart
4 tellement considérable entre les projections faites par
5 le ministère de l'Industrie et, d'autre part, les
6 projections faites par Thyssen que, vous comprendrez
7 que c'était de mon devoir d'essayer de voir qui rêvait
8 en couleur ou qui rêvait trop sombre là-dedans.

9 Et, effectivement, il y a eu des
10 discussions avec les fonctionnaires du ministère de
11 l'Industrie, les fonctionnaires du ministère de
12 l'Industrie eux-mêmes reconnaissant à une ou deux
13 occasions que certains marchés avaient été sous-estimés
14 parce qu'ils avaient passé par les ambassades... des
15 ambassades canadiennes à l'étranger et que, dans
16 certains cas, les contacts avaient été totalement
17 insuffisants.

18 Alors, cette question
19 d'approvisionnement à l'étranger a été discutée, mais
20 je dirais que le seul cas où il y avait considération
21 sérieuse d'un potentiel prochain achat, à ma
22 connaissance, c'était la Malaisie. Je n'ai pas eu
23 connaissance d'aucune...

24 Bien, on m'a parlé de discussions...
25 excusez-moi, on m'a parlé de discussions qui avaient

1 lieu à l'intérieur de l'OTAN et aussi entre
2 l'Allemagne, l'Angleterre et la France et, en
3 particulier, l'Angleterre et... la France ne
4 partageaient pas le même point de vue que l'Allemagne
5 sur ce sujet, favorisaient plutôt des véhicules sur
6 roues.

7 Et il avait été question,
8 semble-t-il, à un moment donné, d'une possibilité d'un
9 accord en vertu de l'Allemagne... en vertu de laquelle
10 l'Allemagne, l'Angleterre et le Canada pourraient
11 peut-être faire un projet commun et essayer par ce
12 produit-là qui s'appelait le « TH495 », si je me
13 rappelle bien, faire en sorte que ce produit-là
14 devienne le produit préféré ou privilégié de l'OTAN.
15 Et si ceci avait été le cas, c'est évident que, là, il
16 y avait un marché très substantiel pour ce véhicule.

17 M^e BATTISTA : À votre connaissance,
18 qui aurait fait ces représentations ou qui aurait fait
19 ces démarches auprès soit des pays ou des représentants
20 de l'OTAN?

21 L'HON. MARC LALONDE : C'était...
22 ceci aurait été fait par Thyssen à partir du
23 gouvernement allemand ou soit directement par les
24 contacts qu'eux avaient; je ne sais pas. Mais je sais
25 que le gouvernement allemand était très au courant des

1 démarches, du procès de Thyssen.

2 Par exemple, vous avez au dossier que
3 l'ambassadeur d'Allemagne au Canada avait fait des
4 démarches, des représentations auprès du gouvernement
5 canadien autour de 1995, je crois, soulignant l'intérêt
6 du gouvernement allemand pour l'achat du produit de
7 Thyssen par le Canada.

8 Alors, c'est clair que les autorités
9 allemandes, le représentant diplomatique allemand, ont
10 fait leur boulot pour la compagnie allemande en
11 question.

12 M^e BATTISTA : D'accord. Alors,
13 vous, votre mandat était limité au plan national ici au
14 Canada?

15 L'HON. MARC LALONDE : Exclusivement.

16 M^e BATTISTA : Vous n'avez eu
17 aucun...

18 L'HON. MARC LALONDE : Je n'ai
19 jamais même mis les pieds en Allemagne, à l'usine de
20 Thyssen ou... La personne que j'ai rencontrée de
21 Thyssen, c'était M. Massmann.

22 M^e BATTISTA : Et vous l'avez
23 rencontré ici dans le cadre de votre...

24 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Je l'ai
25 rencontré une fois à Londres alors que j'étais en

1 Europe pour d'autres affaires.

2 M^e BATTISTA : D'accord. Mais jamais
3 dans un contexte de lobbying sur le plan international?

4 L'HON. MARC LALONDE : Sûrement pas,
5 non.

6 M^e BATTISTA : D'accord. Et, à votre
7 connaissance, est-ce qu'il y avait d'autres personnes,
8 autres que ceux que vous avez nommés qui travaillaient
9 dans le projet Bear Head avec vous et qui faisaient du
10 lobbying auprès du gouvernement canadien?

11 Est-ce qu'il y en avait d'autres qui
12 faisaient du lobbying à l'étranger?

13 L'HON. MARC LALONDE : Je pense que
14 dans le dossier vous allez trouver une agence de
15 lobbying, un M. Despins peut-être ou Després, avec un
16 M. Jamie Decie(ph)...

17 M^e BATTISTA : Decie(ph) oui.

18 L'HON. MARC LALONDE : Decie(ph)
19 oui. Il y a une... à un moment donné il y avait une
20 compagnie de lobbying qui a été retenue, mais je les
21 connaissais, je leur ai peut-être parlé une ou deux
22 fois, mais je n'avais pas beaucoup de contact avec eux.

23 M^e BATTISTA : D'accord. Compte tenu
24 de l'importance qu'avait le volet international, comme
25 vous avez dit, il y avait un marché limité de 400 à

1 500 véhicules pour le Canada, minimum 2 000, maximum
2 8 000 si on... si on considère les variations,
3 l'importance de cela : est-ce que vous vous seriez
4 attendu à être mis au courant s'il y avait du
5 démarchage sur le plan international par les gens avec
6 qui vous travailliez?

7 L'HON. MARC LALONDE : Non, pas
8 vraiment; je ne... j'étais heureux d'apprendre, par
9 exemple, que... par exemple, il y avait le projet en
10 Malaisie qui fonctionnait, mais... et s'il y avait eu
11 des démarches avec indicateur positif, je me serais
12 attendu, en effet, d'en être informé parce qu'il est
13 évident que ça venait renforcer substantiellement les
14 arguments que nous aurions à présenter auprès du
15 gouvernement.

16 Mais je n'avais aucun mandat
17 international personnellement et je dois vous avouer
18 que je ne passais pas mon temps à talonner Thyssen en
19 disant, est-ce que vous avez parlé à tel ambassadeur ou
20 à tel pays, à tel endroit.

21 Mais je m'attendais à ce qu'eux, et
22 c'était tout à fait normal qu'eux me tiennent au
23 courant de tout développement positif qui pouvait
24 survenir dans ce domaine-là et le seul, à ma
25 souvenance, qui ait eu lieu, c'est le cas de la

1 Malaisie.

2 M^e BATTISTA : Très bien. Alors,
3 merci.

4 L'HON. MARC LALONDE : Je vous en
5 prie.

6 INTERROGATOIRE : L'HON. MARC LALONDE PAR M^e PRATTE /
7 EXAMINATION: HON. MARC LALONDE BY MR. PRATTE

8 M^e PRATTE : Bonjour, maître Lalonde.

9 L'HON. MARC LALONDE : Bonjour.

10 M^e PRATTE : Je me demandais si on
11 pouvait vous remettre un cartable intitulé...

12 L'HON. MARC LALONDE : Je pense que
13 j'en ai un qui sont: « Documents produits par le Très
14 Honorable Brian Mulroney ».

15 M^e PRATTE : C'est exact.

16 L'HON. MARC LALONDE : Merci.

17 M^e PRATTE : Et je crois que vous
18 avez eu l'occasion avec votre procureur, de passer
19 rapidement à travers les documents, maître Lalonde?

20 L'HON. MARC LALONDE : Exactement,
21 rapidement.

22 M^e PRATTE : Oui.

23 L'HON. MARC LALONDE : Mais je les
24 ai vus.

25 M^e PRATTE : Pouvez-vous me confirmer

1 que ces documents-là, à votre connaissance, proviennent
2 des documents que vous-même vous aviez donnés à la
3 Commission, ils viennent de vos dossiers?

4 L'HON. MARC LALONDE : Je crois que
5 oui, mais je sais qu'il y a... par exemple, les
6 dossiers... si vous allez à l'Onglet 3, je ne me
7 rappelle pas d'avoir trouvé dans mon dossier les
8 statistiques qui sont mentionnées là. Mais je me
9 rappelle très bien avoir vu ces chiffres-là.

10 Alors, ces documents-là viennent
11 peut-être de la Commission même, des documents que la
12 Commission a en sa possession, mais je ne... il me
13 semble que quand j'ai révisé mes dossiers, je ne les
14 avais pas trouvés ces documents-là.

15 M^e PRATTE : Mais quand vous...

16 L'HON. MARC LALONDE : J'avais
17 trouvé le premier, la note de transmission, mais je
18 n'avais pas trouvé les annexes. Mais je peux vous
19 confirmer que tous ces documents-là, je les ai vus à
20 l'époque.

21 M^e PRATTE : OK. Très bien. Oui,
22 monsieur le commissaire, est-ce qu'on pourrait coter le
23 document comme étant... je ne sais pas quelle cote la
24 Commission veut donner quand c'est le document de M....
25 de M^e... de M. Mulroney : M-1 ou P-3? P-3, monsieur

1 le commissaire.

2 PIÈCE P-3 : Document concernant
3 M. Mulroney.

4 M^e PRATTE : Maître Lalonde, si j'ai
5 bien compris votre témoignage jusqu'à date, vous avez
6 entrepris votre rôle de démarchage à proprement dit
7 vers la fin du mois d'octobre 1993?

8 L'HON. MARC LALONDE : Hum-hum!

9 M^e PRATTE : Oui, c'est exact?

10 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Je
11 m'excuse.

12 M^e PRATTE : Mais préalablement,
13 M. Schreiber que vous connaissiez à cause d'autres
14 dossiers vous avait consulté relativement à une
15 poursuite qu'il envisageait, afférente au projet Bear
16 Head parce que le gouvernement canadien avait décidé de
17 ne pas procéder à l'époque. C'est exact?

18 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

19 M^e PRATTE : Et j'aimerais que vous
20 preniez dans les documents qu'on vous a remis, la cote
21 ou l'onglet 35. Ça devrait être une opinion en date du
22 13 avril 1993 émise par la firme Garling Stratte &
23 Henderson.

24 L'HON. MARC LALONDE : Hum-hum!

25 Bien oui.

1 M^e PRATTE : C'est exact. Et c'est
2 un document que nous avons obtenu de vous en passant.
3 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir vu un tel
4 document à l'époque? Quand je dis « à l'époque »,
5 maître Lalonde, j'entends au printemps 1993.

6 L'HON. MARC LALONDE : Je n'ai pas
7 de date indiquée dessus, mais si vous voyez l'écriture
8 qui est là, c'est la mienne, Thyssen, alors j'ai
9 sûrement vu ce document-là. Quand est-ce exactement il
10 m'a été transmis, je ne saurais pas vous dire, mais je
11 l'ai probablement vu proche de ces dates-là.

12 M^e PRATTE : OK. Si vous allez à la
13 page 5, premier paragraphe complet, il y a une phrase
14 qui débute et je cite :

15 « En avril 1992, le gouvernement
16 fédéral a annoncé qu'il avait
17 annulé le projet de véhicule de
18 combat polyvalent (VCP) et qu'il
19 commanderait 229 véhicules
20 blindés légers (VBL) à GM, au
21 coût approximatif de
22 800 000 000 \$. »[Traduction du
23 texte lu]

24 Vous voyez ça?

25 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

1 M^e PRATTE : Et après ça, ça
2 continue :

3 « La raison donnée pour
4 expliquer l'annulation du projet
5 de VCP était que ses coûts de
6 production s'élevaient à
7 2,8 milliards de dollars et
8 qu'étant donné les efforts
9 déployés pour réduire le
10 déficit, il n'était plus
11 abordable. » [Traduction du
12 texte lu]

13 Vous voyez ça?

14 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

15 M^e PRATTE : C'est... est-ce que j'ai
16 raison de conclure que ces informations-là qui étaient
17 contenues dans l'opinion de Garling venaient de
18 M. Schreiber ou de Bear Head?

19 L'HON. MARC LALONDE : Je n'ai
20 aucune idée de qui elles venaient. Je vois que
21 l'opinion est signée par M. Ian Scott de Garling.

22 M^e PRATTE : Et elle est acheminée à
23 qui, si vous regardez la première page?

24 L'HON. MARC LALONDE : À M. Thyssen
25 BHI, attention de M. Halford.

1 M^e PRATTE : Et Thyssen BHI c'était
2 la compagnie pour laquelle vous aviez le mandat de
3 démarchage?

4 L'HON. MARC LALONDE : J'avais le
5 mandat de démarchage à la fois pour Bear Head et
6 Thyssen. C'était bonnet blanc blanc bonnet.

7 M^e PRATTE : OK. Très bien.
8 Avez-vous quelque motif que ce soit de contester la
9 véracité de l'affirmation dans l'opinion de Garling que
10 le gouvernement canadien avait annulé le programme en
11 1992?

12 L'HON. MARC LALONDE : Non, aucune.

13 M^e PRATTE : Et si vous regardez la
14 page précédente, j'aurais dû commencer avec cela. À la
15 page 4, le tout dernier paragraphe, « Tel qu'il est
16 noté... », et je cite:

17 « Tel qu'il est noté, le
18 programme d'acquisition des VBL
19 a été annulé dans le budget
20 d'avril 1999. Toutefois, les
21 discussions entre le
22 gouvernement et Thyssen n'ont
23 pas cessé. On a répété à
24 Thyssen BHI qu'on envisageait
25 encore sa participation possible

1 au rééquipement des Forces
2 armées, mais qu'on pensait
3 maintenant aux VCP plutôt qu'aux
4 VBL à l'appui des chars
5 d'assaut. » [Traduction du texte
6 lu]

7 Vous voyez ça?

8 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

9 M^e PRATTE : Alors, on voit dans la
10 chronologie que le premier programme eu égard au LAV,
11 je crois que c'est Light Armored Vehicle, a été annulé
12 en 1989, mais qu'il y a des discussions qui se
13 poursuivent sur un véhicule disons successeur, le MRCV.
14 C'est ça?

15 L'HON. MARC LALONDE : Hum-hum!

16 M^e PRATTE : Et si on retourne donc à
17 la page 5, ce programme-là est annulé en 1992.

18 L'HON. MARC LALONDE : Oui, d'après
19 le... ce texte-là.

20 M^e PRATTE : D'après le document?

21 L'HON. MARC LALONDE : Oui, oui.

22 M^e PRATTE : OK. Et est-ce que je
23 n'ai pas raison de penser que c'est sur cette base-là
24 de l'annulation de ces deux programmes-là que, à votre
25 connaissance, Bear Head envisageait une poursuite

1 contre le gouvernement canadien?

2 L'HON. MARC LALONDE : À ma
3 connaissance, oui, c'était en rapport avec cela, oui.

4 M^e PRATTE : Oui. Je vais... je vous
5 ai aussi donné à l'onglet 41, maître Lalonde, un
6 document qui s'intitule « Statement of claim »?

7 L'HON. MARC LALONDE : Hum-hum! Oui.

8 M^e PRATTE : Et si vous allez à la
9 dernière page, on voit que c'est un document préparé
10 par Garling Henderson?

11 L'HON. MARC LALONDE : D'accord.

12 M^e PRATTE : Par M. Scott. C'est
13 l'avocat que vous aviez recommandé à M. Schreiber?

14 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

15 M^e PRATTE : Et juste pour être
16 clair, c'est M. Schreiber qui vous avait consulté au
17 nom de Bear Head, là, j'entends au printemps 1993 pour
18 obtenir une opinion juridique. C'est ça?

19 L'HON. MARC LALONDE : Probablement
20 qu'il m'avait consulté pour avoir un bon avocat de
21 litige, mais il ne m'a pas demandé s'il devait demander
22 une opinion juridique à Garling, je ne me rappelle pas
23 exactement.

24 M^e PRATTE : Non, mais c'est lui
25 qui...

1 L'HON. MARC LALONDE : Mais il
2 m'avait approché pour me consulter, à savoir si... qui
3 est-ce que... il envisageait poursuivre le gouvernement
4 et qui est-ce qu'il pourrait engager qui serait un
5 excellent avocat dans le sujet.

6 M^e PRATTE : Et au meilleur de votre
7 connaissance, la poursuite était fondée justement sur
8 l'annulation du programme qui avait été discuté ou de
9 l'achat potentiel par le gouvernement soit des LAV ou
10 MRCV jusqu'en 1992. C'est ça?

11 L'HON. MARC LALONDE : Oui, les
12 documents parlent par eux-mêmes.

13 M^e PRATTE : OK. Et en parlant de
14 documents qui parlent par eux-mêmes, si vous regardez
15 le projet de poursuite, à la page 6, l'onglet 41,
16 monsieur le commissaire, paragraphe 10, on y lit, et je
17 cite :

18 « Vers le mois d'avril 1989, le
19 gouvernement fédéral a annulé le
20 programme d'acquisition de VBL »

21 [Traduction du texte lu]

22 --et si vous allez au paragraphe 20 :

23 « Vers le mois -- »

24 -- et c'est à la page 9 un peu plus
25 loin, maître Lalonde, paragraphe 20:

1 « Vers le mois de mars ou
2 d'avril -- »

3 Est-ce que vous y êtes en bas de page, maître Lalonde?

4 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

5 M^e PRATTE :

6 « Vers le mois de mars ou
7 d'avril 1992, Mass a décidé que
8 l'acquisition de VCP serait
9 aussi annulée. »

10 -- et cætera. Vous voyez ça?

11 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

12 M^e PRATTE : Et vous souvenez-vous
13 d'avoir vu ce projet d'action?

14 L'HON. MARC LALONDE : Je ne l'ai
15 peut-être pas vu comme projet, mais je l'ai sûrement vu
16 à un moment donné, une fois qu'il a été déposé en Cour.
17 Je ne me rappelle pas de l'avoir vu comme projet.

18 M^e PRATTE : Savez-vous si une action
19 a été effectivement déposée en Cour?

20 L'HON. MARC LALONDE : Je n'en ai
21 aucune idée.

22 M^e PRATTE : Si vous allez à la
23 page 14 -- je m'excuse, maître Lalonde.

24 L'HON. MARC LALONDE : Ce que je
25 peux peut-être ajouter, c'est que, à ma connaissance,

1 M. Schreiber m'avait dit finalement qu'en bout de
2 ligne, Thyssen avait décidé de ne pas poursuivre
3 l'affaire, en partie parce qu'ils avaient d'autres
4 investissements au Canada dans plusieurs secteurs, dans
5 plusieurs usines, particulièrement les pièces
6 d'automobile, et cætera et qu'ils avaient décidé que ce
7 n'était pas dans leur intérêt de poursuivre à ce
8 moment-là.

9 Mais c'est l'information qui m'a été
10 donnée par M. Schreiber à l'époque, mais je n'en sais
11 pas plus.

12 M^e PRATTE : Et quand on parle
13 d'époque, si vous allez à la page 14, vous verrez que
14 le document... la déclaration ou projet de déclaration
15 est en date du... est datée du 20 août 1993?

16 L'HON. MARC LALONDE : Hum-hum! Oui.

17 M^e PRATTE : Oui, OK. Il n'y a pas
18 de raison que vous doutiez de l'authenticité de cette
19 date-là?

20 L'HON. MARC LALONDE : Non, je n'en
21 ai jamais douté.

22 M^e PRATTE : Merci. Et le mandat
23 maintenant de démarchage, maître Lalonde, que vous avez
24 accepté à la fin du mois d'octobre 1993, il vous a été
25 confié par M. Schreiber?

1 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

2 M^e PRATTE : Et, à ce moment-là, si
3 je me souviens bien du témoignage que vous avez rendu
4 en réponse aux questions de M^e Battista, ce n'était pas
5 nécessairement clair dans votre esprit, est-ce que
6 c'était un mandat pour Bear Head uniquement ou Thyssen
7 vous considérez, dans le fond, comme vous avez dit,
8 bonnet blanc, bonnet noir ou c'était la même chose.
9 Les deux avaient un intérêt commun?

10 L'HON. MARC LALONDE : L'expression
11 est bonnet blanc, bonnet blanc.

12 M^e PRATTE : Blanc bonnet. Le
13 professeur... on reste toujours professeur dans sa vie,
14 hein!

15 L'HON. MARC LALONDE : Oui.
16 D'ailleurs, je pense, si vous avez regardé
17 attentivement la correspondance déposée, il semble
18 qu'il y a une lettre à un moment donné de M. Halford
19 qui porte l'en-tête Bear Head Industries et puis en
20 dessous c'est re-incorporated as Thyssen BHI ou quelque
21 chose comme... quelque chose comme ça.

22 Alors, je vous avouerai que je n'ai
23 jamais porté bien bien attention aux relations
24 corporatives internes de ces deux entités-là.

25 M^e PRATTE : De toute façon, maître

1 Lalonde, dans la mesure où les exportations étaient
2 très importantes pour la réalisation du projet, autant
3 la maison mère, si je peux l'appeler ainsi, Thyssen en
4 Allemagne que Bear Head au Canada, en bénéficieraient?

5 L'HON. MARC LALONDE : Bien sûr et
6 le projet était à l'effet que si le gouvernement
7 canadien procédait avec ce projet-là, il y aurait un
8 mandat mondial accordé à l'entreprise canadienne qui
9 fabriquerait les véhicules au Canada.

10 Alors, quand vous réussissez à
11 obtenir un mandat mondial pour un produit c'est un
12 énorme avantage, il n'y a pas de doute.

13 M^e PRATTE : Maintenant, je me
14 rapporte au début de votre implication, encore une fois
15 à titre de lobbyiste ou pour faire du démarchage,
16 maître Lalonde, donc à l'automne 1993, début 1994. Dès
17 le départ, je pense que vous nous avez dit que vous
18 aviez conclu que sans importation le projet serait
19 difficilement -- exportation, devrais-je dire -- serait
20 difficilement réalisable parce qu'on ne pouvait pas
21 bâtir une usine, justifier l'existence d'une usine sur
22 la base de 400 unités.

23 Est-ce que j'ai bien compris votre
24 témoignage?

25 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

1 M^e PRATTE : Et est-ce que je n'ai
2 pas raison de suggérer qu'au début, en tout cas, vous
3 faisiez affaires davantage avec M. Schreiber qu'avec
4 M. Massmann?

5 L'HON. MARC LALONDE : Au début,
6 oui, c'est exact.

7 M^e PRATTE : Et que l'intérêt pour le
8 marché international de Bear Head et Thyssen, vous en
9 avez discuté avec M. Schreiber?

10 L'HON. MARC LALONDE : Oui,
11 sûrement.

12 M^e PRATTE : Donc, il est clair dans
13 votre esprit que M. Schreiber, et c'est normal là, mais
14 M. Schreiber avait dans sa visée le marché
15 international comme une assise importante de la
16 réalisation du projet?

17 L'HON. MARC LALONDE : Ça lui
18 apparaissait, comme à moi-même, une des conditions, en
19 effet, très importante de la réussite du projet.

20 M^e PRATTE : Et le marché
21 international, notamment ce qui pouvait intéresser le
22 Canada, c'était en rapport, entre autres, mais
23 certainement avec l'implication du Canada dans les
24 opérations du maintien de la paix?

25 L'HON. MARC LALONDE : Oui, c'était

1 la politique gouvernementale à l'époque, mais il
2 n'était pas du tout interdit que ce véhicule de Thyssen
3 ne serve pas dans des situations de conflit armé. Il
4 était équipé pour à la fois des opérations de paix et
5 des opérations de combat.

6 M^e PRATTE : Très bien. Mais comme
7 vous dites, il pouvait faire les deux et certainement
8 le volet maintien de la paix pour un pays comme le
9 Canada était un aspect très important étant donné la
10 politique étrangère du Canada, à ce moment-là en tout
11 cas?

12 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

13 M^e PRATTE : Oui. Et vous en avez
14 parlé tantôt lorsque vous faisiez allusion aux pays de
15 l'OTAN et à des ententes potentielles entre
16 l'Allemagne, par exemple, et l'Angleterre et une
17 participation du Canada. Et est-ce qu'on ne visait pas
18 dans le fond d'avoir un véhicule unique qui,
19 évidemment, dans une situation militaire, d'avoir...
20 que tout le monde ait le même équipement, ça peut être
21 avantageux?

22 L'HON. MARC LALONDE : Écoutez,
23 comme je l'ai dit antérieurement, je ne suis absolument
24 pas un expert dans le domaine, mais ce que je peux vous
25 dire, c'est qu'il y avait eu des études à l'intérieur

1 de l'OTAN visant à essayer d'en arriver à une
2 standardisation plus grande de l'équipement que les
3 pays membres de l'OTAN constataient que la
4 multiplication du type d'équipement de tous ordres à
5 l'intérieur de l'OTAN menait à une augmentation de
6 coûts et une inefficacité des systèmes et que
7 l'objectif devait être d'essayer de... sinon d'en
8 arriver à un équipement standard, de réduire la
9 quantité et la diversité des équipements.

10 Alors, ces discussions-là avaient
11 cours à ce moment-là. Je soupçonne qu'elles ont encore
12 lieu aujourd'hui, mais c'est tout à fait logique.

13 M^e PRATTE : Étant donné les
14 questions qui vous ont été posées par maître Battista,
15 je n'ai pas vraiment l'intention de passer un à un
16 chacun des documents que vous avez rédigés ou qui vous
17 ont été acheminés, mais je les lis et je conclus
18 exactement comme votre témoignage oral a été, c'est que
19 le volet exportation et maintien de la paix, on le voit
20 relevé dans presque tous les documents qui étaient
21 communiqués au gouvernement canadien.

22 L'HON. MARC LALONDE : On avait lu
23 le Livre Blanc et le Livre Blanc mettait le maintien de
24 la paix comme étant une priorité. Ça n'aurait pas été
25 très très intelligent de dire, vous savez, ce

1 véhicule-là ne vaut rien pour le maintien de la paix.

2 M^e PRATTE : Et est-ce que c'est pour
3 ça en partie qu'on voit le ministre des Affaires
4 étrangères ainsi que le ministre impliqué au Commerce
5 international, en plus des ministres responsables, le
6 ministre de l'Industrie ou le ministre de la Défense,
7 mais aussi il y a le volet international où lorsque
8 vous faites votre démarchage, vous impliquez les
9 ministres qui s'occupent de la scène internationale?

10 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

11 M^e PRATTE : Maintenant, les
12 opérations de maintien de la paix dans lesquelles...

13 L'HON. MARC LALONDE : Excusez-moi,
14 maître. Si on parle du ministère de l'Industrie, il y
15 a évidemment l'aspect commerce international, mais il y
16 a aussi, évidemment, les retombées domestiques, ce qui
17 n'est pas insignifiant.

18 M^e PRATTE : C'est ça. Non, les
19 retombées domestiques qui découlent du fait qu'on peut
20 servir le marché international.

21 L'HON. MARC LALONDE : Ou même
22 construire une usine ici au Canada.

23 M^e PRATTE : Bien sûr, mais dont le
24 marché à long terme serait à l'international, mais les
25 retombées sont au Canada, justement. C'est ça?

1 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

2 M^e PRATTE : Oui. Et quand vous
3 parliez du rôle de l'OTAN, vous avez parlé, je pense,
4 entre autres, du rôle de l'OTAN en partie dans le cadre
5 de mission du maintien de la paix?

6 L'HON. MARC LALONDE : Voulez-vous
7 répéter la question?

8 M^e PRATTE : Le rôle... l'OTAN, comme
9 vous le savez, j'en suis certain, veut jouer un certain
10 rôle dans les opérations de maintien de la paix mandaté
11 par les Nations Unies?

12 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

13 M^e PRATTE : Et donc, à cet égard-là,
14 lorsqu'il y a des opérations de maintien de la paix
15 auxquelles le Canada participe, elles sont,
16 généralement, sinon universellement, sanctionnées ou
17 approuvées ou encouragées par les Nations Unies?

18 L'HON. MARC LALONDE : Ça été
19 généralement le cas, mais l'OTAN n'est pas d'abord
20 exclusivement orientée sur des opérations de maintien
21 de la paix.

22 M^e PRATTE : Non, non. Je voulais...

23 L'HON. MARC LALONDE : L'OTAN a une
24 dimension militaire active très importante, je n'ai pas
25 à vous le souligner.

1 M^e PRATTE : Non, non. Je voulais...
2 je suis content que vous me le rappeliez, mais j'en
3 étais conscient. Tout ce que je veux dire, c'est que,
4 eu égard aux missions de maintien de la paix, l'OTAN
5 joue un rôle également. Elle ne joue pas simplement un
6 rôle militaire proprement dit.

7 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Dans
8 certaines missions, elle joue un rôle direct. Dans
9 d'autres, elle n'y est même pas présente. Il y a
10 certaines missions de maintien de la paix qui relèvent
11 de l'Union africaine, par exemple, et d'autres dans
12 lesquelles participent des pays qui ne sont pas membres
13 de l'OTAN...

14 M^e PRATTE : Mais il y a des
15 missions...

16 L'HON. MARC LALONDE : ...qui relèvent
17 directement des Nations Unies, par exemple.

18 M^e PRATTE : C'est ça. Tout ce que je
19 veux établir, pour que ça soit clair, Maître Lalonde,
20 c'est que dans certains cas, il y a des opérations de
21 maintien de la paix où les Nations Unies vont être
22 directement impliquées pour sanctionner les missions du
23 maintien de la paix; c'est exact?

24 L'HON. MARC LALONDE : D'accord.

25 M^e PRATTE : Et peut travailler en

1 coopération avec les pays membres de l'OTAN?

2 L'HON. MARC LALONDE : Ou d'autres
3 pays.

4 M^e PRATTE : Ou d'autres pays.

5 Voulez-vous juste me donner un
6 instant?

7 --- Pause

8 M^e PRATTE : Savez-vous, maître
9 Lalonde, quand les Nations Unies approuvent une mission
10 de maintien de la paix, à quel niveau la décision est
11 prise? Est-ce que la décision est prise au niveau du
12 Conseil de sécurité des Nations Unies?

13 L'HON. MARC LALONDE : Je ne saurais
14 pas vous donner une réponse scientifique là-dessus. Je
15 crois que c'est au niveau du Conseil de sécurité.

16 M^e PRATTE : OK.

17 L'HON. MARC LALONDE : Mais...

18 M^e PRATTE : Bien, vous avez dit à
19 mon...

20 L'HON. MARC LALONDE : Si vous voulez
21 une opinion juridique, je peux vous en donner une,
22 mais...

23 M^e PRATTE : À quel taux horaire?

24 L'HON. MARC LALONDE : ...je vais être
25 obligé de vous envoyer un compte d'honoraires.

1 M^e PRATTE : Non, mais vous avez
2 répondu à des questions à M^e Battista. On prend ça
3 sous réserve du fait que vous n'avez jamais prétendu
4 que vous étiez un expert en matière de choses
5 internationales, mais quand même, vous avez été un
6 ministre très important pendant plusieurs années.

7 L'HON. MARC LALONDE : Je fais presque
8 exclusivement de l'arbitrage international.

9 M^e PRATTE : Ce n'est pas un monde qui
10 vous est étranger?

11 L'HON. MARC LALONDE : Absolument pas.

12 M^e PRATTE : Bon! Donc, au meilleur de
13 votre connaissance, le Conseil de sécurité des Nations
14 Unies est impliqué dans une décision de participer à
15 une mission du maintien de la paix dans le monde?

16 L'HON. MARC LALONDE : Généralement, à
17 ma connaissance, oui.

18 M^e PRATTE : Savez-vous qui sont les
19 membres permanents du Conseil de sécurité?

20 L'HON. MARC LALONDE : Je pense qu'il
21 y en a cinq.

22 M^e PRATTE : Oui.

23 L'HON. MARC LALONDE : Alors, si vous
24 voulez, on peut passer l'examen. Je vais essayer. Les
25 États-Unis, la Russie, la Chine, la France et

1 l'Angleterre.

2 M^e PRATTE : Cent pour cent.

3 L'HON. MARC LALONDE : Merci beaucoup.

4 M^e PRATTE : Merci, maître Lalonde.

5 Ce sont mes questions, monsieur le
6 commissaire.

7 --- Pause

8 COMMISSAIRE OLIPHANT: Maître
9 Auger...?

10 M^e AUGER : Oui. Merci, monsieur le
11 commissaire.

12 EXAMINATION: HON. MARC LALONDE BY MR. AUGER /

13 INTERROGATOIRE : L'HON. MARC LALONDE PAR M^e AUGER

14 M^e AUGER: Bonjour, M. Lalonde.

15 Mon nom est Richard Auger, et j'ai
16 quelques questions à vous poser au nom de M. Schreiber.
17 Je vais vous poser mes questions en anglais et, comme
18 vous le savez sans doute, vous pouvez répondre en
19 anglais ou en français.

20 Vous avez dit à la Commission, si je
21 comprends bien votre témoignage, que M. Schreiber ne
22 vous a, à aucun moment, payé en argent comptant pour
23 vos services.

24 Ai-je bien compris?

25 L'HON. MARC LALONDE : Oui, je l'ai

1 dit très clairement, aussi clairement que cela pouvait
2 être dit. Chaque fois que M. Schreiber a fait appel à
3 mes services, je les lui ai offerts gratuitement ou je
4 lui ai généralement fait parvenir une facture.

5 M^e AUGER : J'en déduis que
6 M. Schreiber ne vous a jamais demandé s'il pouvait vous
7 payer en argent comptant?

8 L'HON. MARC LALONDE : Excusez-moi?

9 M^e AUGER : M. Schreiber ne vous a
10 jamais, à aucun moment, demandé s'il pouvait vous payer
11 en argent comptant?

12 L'HON. MARC LALONDE : Absolument
13 pas.

14 M^e AUGER : Et j'en déduis qu'il n'est
15 jamais arrivé à M. Schreiber de vous dire quoi que ce
16 soit qui ressemblait à « je suis un homme d'affaire
17 international, je fais mes transactions en argent
18 comptant et j'aimerais vous payer en argent comptant ».

19 Rien de tel?

20 L'HON. MARC LALONDE : Certainement
21 pas.

22 Et compte tenu de l'entente de
23 partenariat conclue avec mon entreprise, je me serais
24 trouvé à violer cette entente, du moins - à moins,
25 j'imagine, que j'aie redonné cet argent à mes

1 partenaires, mais ce n'est pas notre façon de faire.

2 COMMISSAIRE OLIPHANT : Mais votre
3 entreprise accepterait de l'argent comptant si on lui
4 en offrait?

5 L'HON. MARC LALONDE : Probablement,
6 mais je n'ai jamais entendu parlé d'une telle situation
7 et ça fait 25 ans que je travaille pour cette
8 entreprise.

9 M^e AUGER : Pour faire suite à la
10 question du commissaire, je suppose que si la situation
11 se produisait, il y aurait un reçu pour cette
12 transaction en argent comptant?

13 L'HON. MARC LALONDE : Oh, il le
14 faudrait. Je veux dire, il faut pouvoir retracer ces
15 choses.

16 Mais vous avez ma réponse.

17 M^e AUGER : Merci.

18 Vous avez présenté vos comptes à la
19 Commission et je les ai examinés. Grosso modo, lorsque
20 j'additionne, je vois que vous avez facturé environ de
21 50 000 \$ à 55 000 \$ à Thyssen Bear Head.

22 Est-ce à peu près cela?

23 L'HON. MARC LALONDE : Si vous avez
24 fait le calcul, je vous crois sur parole.

25 M^e AUGER : Et, si je comprends bien,

1 cela s'est fait sur une période de trois ans.

2 L'HON. MARC LALONDE : D'octobre 1993
3 à septembre 1995. Je dirais plus une période de
4 deux ans.

5 M^e AUGER : Merci.

6 Et si on prend ce total d'environ
7 50 000 \$, toujours grosso modo, cela voudrait dire que
8 vous avez travaillé environ 150 heures pour obtenir cet
9 argent?

10 L'HON. MARC LALONDE : Eh bien,
11 divisez le montant par 325 \$, vous obtiendrez votre
12 réponse. Si vous me dites que cela représente
13 150 heures, alors je vous crois.

14 M^e AUGER : En d'autres termes, si
15 vous avez une réunion avec un représentant afin de
16 discuter d'un projet, vous consignez ce temps à vos
17 dossiers et le soumettez à l'entreprise, c'est bien
18 cela?

19 L'HON. MARC LALONDE : Tous les
20 avocats font de même. Normalement, c'est ce que l'on
21 s'attend à ce que vous fassiez dans une entreprise, et
22 vous devez justifier vos factures si cela est
23 nécessaire.

24 M^e AUGER : Et c'est ce que vous avez
25 fait ici?

1 L'HON. MARC LALONDE : Bien sûr.

2 M^e AUGER : Donc, si vous avez une
3 réunion d'une heure avec un représentant pour discuter
4 d'un projet, cette heure est facturée au client?

5 L'HON. MARC LALONDE : Bien sûr.

6 M^e AUGER : Vous connaissez
7 M. Schreiber depuis environ 22 ou 23 ans?

8 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Oui.

9 M^e AUGER : Professionnellement et
10 personnellement?

11 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

12 M^e AUGER : Vous avez toujours perçu
13 M. Schreiber comme une personne honnête ayant le sens
14 de l'éthique?

15 L'HON. MARC LALONDE : À la lumière
16 des relations personnelles que j'ai eues avec
17 M. Schreiber, ainsi que de nos relations
18 professionnelles, il a toujours été correct.

19 Je ne sais pas s'il a déjà reçu des
20 plaintes à ce sujet, mais je n'ai jamais eu de
21 problèmes relativement à son éthique professionnelle ou
22 à ses valeurs en général.

23 M^e AUGER : En fait, vous vous êtes
24 porté garant de lui.

25 C'est bien cela?

1 L'HON. MARC LALONDE : Oui, je suis
2 l'une des personnes qui a signé son cautionnement.

3 M^e AUGER : Et vous avez vraiment
4 signé pour 100 000 \$, de votre argent personnel, pour
5 ce cautionnement?

6 L'HON. MARC LALONDE : Eh bien, je
7 n'ai pas versé un cent. Comme vous le savez, le
8 cautionnement, c'est une garantie que l'on donne. Cela
9 ne m'a rien coûté.

10 M^e AUGER : Et vous avez été prêt à
11 donner cette garantie parce que, de toute évidente,
12 vous faites confiance à M. Schreiber?

13 HON. MARC LALONDE : Eh bien,
14 M. Schreiber se battait pour rester au Canada, alors il
15 était facile de donner ce cautionnement dans cette
16 affaire-ci. Il n'essayait pas de s'enfuir, il essayait
17 de rester ici, alors je trouvais que c'était très
18 facile de donner cette garantie.

19 M^e AUGER : Vous avez parlé de vos
20 rapports avec M. Massmann de Thyssen.

21 Je veux seulement vous demander,
22 rapidement, s'il est exact de supposer que M. Massmann
23 ne vous a jamais dit que M. Mulroney pourrait jouer un
24 rôle dans la vente de véhicules blindés légers à la
25 Chine.

1 L'HON. MARC LALONDE : Pouvez-vous
2 répéter la question?

3 M^e AUGER : Certainement.

4 M. Massmann vous a-t-il déjà
5 mentionné que M. Mulroney était impliqué dans le projet
6 Bear Head de quelque façon que ce soit?

7 L'HON. MARC LALONDE : Non.

8 M^e AUGER : Pouvez-vous dire à la
9 Commission si Thyssen, la société mère, avait des
10 employés au Canada au moment où vous travailliez à ce
11 dossier?

12 L'HON. MARC LALONDE : Oui, elle en
13 avait. Eh bien, que ce soit Thyssen ou Bear Head, j'ai
14 parlé de M. Schreiber, M. Alford, M. Vance et M. Reid.

15 Il se peut qu'il y ait également eu
16 des secrétaires. Il s'agit des personnes que je
17 connaissais. Il se peut qu'il y en ait eu d'autres,
18 mais je ne les connaissais pas.

19 M^e AUGER : J'ai écouté attentivement
20 votre témoignage, et j'ai eu l'impression que vous
21 étiez d'accord pour dire que vous n'étiez pas qualifié
22 pour vendre ce produit à l'échelle internationale.

23 Est-ce que j'ai bien interprété vos
24 paroles?

25 L'HON. MARC LALONDE : Cela me semble

1 être l'interprétation qui s'impose.

2 M^e AUGER : Et je suppose qu'on ne
3 vous a jamais demandé si vous étiez intéressé à vous
4 rendre en Chine ou en Russie pour vendre ce produit?

5 L'HON. MARC LALONDE : Non,
6 certainement pas, et si on me l'avait demandé, j'aurais
7 répondu que je ne croyais pas être l'homme de la
8 situation.

9 M^e AUGER : Parce que vous n'étiez pas
10 un expert dans le domaine, c'est bien ça?

11 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

12 M^e AUGER : Et est-ce que M. Schreiber
13 vous a déjà dit « Ne vous en faites pas à propos de
14 l'aspect international du lobbying, j'ai quelqu'un qui
15 s'en chargera. Je vais communiquer ou j'ai déjà
16 communiquer avec M. Mulroney à ce sujet »?

17 L'HON. MARC LALONDE : Non.

18 M^e AUGER : Merci, M. Lalonde.

19 L'HON. MARC LALONDE : Merci.

20 M^e HOUSTON : Je n'ai pas de question;
21 merci.

22 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

23 Aucune question pour maître Houston.

24 Maître Vickery...?

25 M^e VICKERY : Je n'ai pas de question.

1 COMMISSAIRE OLIPHANT : Aucune
2 question pour maître Vickery. Très bien.
3 J'en déduis, alors, que - oui,
4 maître?

5 M^e DECARIE : Avant que je pose une
6 question --
7 --- Off microphone / Sans microphone

8 M^e DECARIE : Ce que j'aimerais savoir,
9 c'est est-ce que les... on a parlé du cautionnement?
10 Est-ce que le cautionnement a quelque importance ou
11 quelque pertinence, fait par M. Lalonde et d'autres
12 auprès des autorités? Donc, si ça en a, parce que je
13 voudrais juste que M. Lalonde explique...

14 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur,
15 excusez-moi, s'il vous plaît, il y a un problème
16 avec...

17 L'HON MARC LALONDE :
18 L'interprétation.

19 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.
20 --- Off microphone / Sans microphone

21 M^e DECARIE : Monsieur le commissaire,
22 pardon. Je voulais savoir si, pour les travaux de la
23 Commission, les circonstances entourant le
24 cautionnement fait par M. Lalonde et d'autres pour la
25 libération de M. Schreiber a de l'importance, et si

1 oui, j'aurais voulu poser à M. Lalonde la question
2 d'expliquer les circonstances dans lesquelles il a été
3 amené à faire ce cautionnement.

4 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous voulez
5 poser une question à votre client?

6 M^e DECARIE : Oui.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

8 --- Pause

9 M^e WOLSON : Je n'ai aucune objection
10 à ce qu'on pose une question à propos du cautionnement,
11 bien que normalement je ne crois pas que cet avocat
12 devrait poser des questions.

13 Cependant, en ce qui a trait à la
14 question du cautionnement, je n'y vois pas d'objection,
15 si vous croyez que cela est pertinent, monsieur le
16 commissaire.

17 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,
18 allez-y.

19 M^e DECARIE : Merci.

20 C'est pourquoi je vous ai demandé si
21 vous croyez que cela est pertinent. De toute façon...

22 INTERROGATOIRE : L'HON. MARC LALONDE PAR M^e DECARIE /
23 EXAMINATION: HON. MARC LALONDE BY MR. DECARIE

24 M^e DECARIE : Monsieur Lalonde,
25 pouvez-vous expliquer les circonstances dans lesquelles

1 vous avez été amené à faire un cautionnement pour la
2 libération de M. Schreiber?

3 L'HON. MARC LALONDE : C'est,
4 évidemment, après toute l'affaire Thyssen. C'est vers
5 la fin des années '90, et il y avait une demande
6 d'extradition contre M. Schreiber en Allemagne.
7 M. Schreiber avait... la cour avait établi un
8 cautionnement fort élevé, je pense, 1,3 million de
9 dollars, et M. Schreiber et son épouse avaient mis un
10 cautionnement de tout ce dont ils disposaient au
11 Canada, environ 800 000 \$, et il leur manquait environ
12 500 000 \$.

13 Et ils se sont tournés vers cinq
14 personnes qu'ils connaissaient pour demander s'ils
15 accepteraient de cautionner pour 100 000 \$ chacun, et
16 je pense, à l'époque, M. Schreiber m'avait dit que
17 M. Elmer MacKay, par exemple, qui était un ancien
18 ministre conservateur, avait accepté de fournir le
19 cautionnement, mais qu'il espérait que moi-même, comme
20 ancien ministre libéral, je fournirais un cautionnement
21 aussi.

22 Puis, je lui ai dit que je n'avais
23 aucun problème à cet égard, et puis, j'ai procédé à
24 faire ce cautionnement-là, de façon répétée, avec, à
25 l'époque, trois autres... quatre autres personnes, je

1 crois. Et ce cautionnement-là a été renouvelé année
2 après année, quoi.

3 M^e DÉCARIE : Très bien. Je n'ai pas
4 d'autre question.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

6 Maître Wolson...?

7 Maître Wolson, y a-t-il quelque
8 raison que ce soit d'empêcher maître Lalonde de se
9 retirer?

10 M^e WOLSON : Aucune, monsieur.

11 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur
12 Lalonde, merci beaucoup. Je vous remercie pour votre
13 témoignage.

14 L'HON. MARC LALONDE : Merci beaucoup,
15 monsieur le commissaire.

16 M^e WOLSON : Monsieur le commissaire,
17 nous entendrons deux témoins demain. Le témoignage
18 présenté en avant-midi, celui de Beth Moores, ne
19 devrait pas être très long. J'ai sondé tous les
20 avocats. Je crois que son témoignage sera assez court.

21 C'est pourquoi je suggère que nous
22 commencions demain à 13 h. Cela nous éviterait de
23 commencer à 9 h 30 et de finir environ 30 minutes plus
24 tard. Nous pourrions commencer à 13 h, entendre
25 Beth Moores, puis M. Burney par la suite.

1 J'ai appris que M. Burney n'était pas
2 disponible en avant-midi. Son avion se posera à Ottawa
3 en fin d'avant-midi, et il sera ici en après-midi.

4 Alors c'est ce que je vous propose.
5 Tous les avocats sont d'accord, alors je vous propose
6 cette solution.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien, il
8 semble que j'aie un groupe d'avocats formidables qui
9 soient tous d'accord sur le même point. Cela n'arrive
10 pas souvent, c'est pourquoi j'approuve votre demande et
11 nous commencerons à 13 h demain après-midi.

12 Merci, maître.

13 GREFFIER : All rise. Veuillez vous
14 lever.

15 --- Whereupon the hearing adjourned at 4:20 p.m.,
16 to resume on Tuesday, March 31, 2009 at 1:00 p.m. /
17 L'audience est ajournée à 16 h 20, pour reprendre
18 le mardi 31 mars 2009 à 13 h 00

19

20

21

22 We hereby certify that we have accurately
23 transcribed the foregoing to the best of
24 our skills and abilities.

25

1 Nous certifions que ce qui précède est une
2 transcription exacte et précise au meilleur
3 de nos connaissances et de nos compétences.

4

5

6

7

Lynda Johansson

Jean Desaulniers

8

9

10

11

12

Monique Mahoney

Sue Villeneuve

13

14

15

16

17

Madeleine Matte